

CLI FLAMANVILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi 30 janvier 2020

COLLÈGE DES ELUS :

NOUVEL Valérie	Présidente
LEPETIT Jacques	1 ^{er} Vice-Président - Délégué communautaire du Cotentin
DRUEZ Yveline	Conseillère départementale
FORTIN Jean-Paul	Conseiller départemental
ROUSSEAU François	Conseiller départemental
BURNOUF Elisabeth	Déléguée communautaire du Cotentin
LE BRUN Bernadette	Déléguée communautaire du Cotentin
ARLIX Jean	Délégué communautaire du Cotentin
GIROUX Bernard	Délégué communautaire du Cotentin
FAUCHON Patrick	Délégué communautaire du Cotentin

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

HELLENBRAND Bernard	SAUVONS LE CLIMAT
BOILLETOT Marie-Edith	CRILAN
JACQUES André	CRILAN
CONSTANT Emile	CREPAN
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
VASTEL Guy	ACRO
LEPETIT Jean-Yves	ACRO

COLLÈGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

LUCE Patrick	FO
LATROUITTE Pascal	CFE-CGC
LENOURY Emmanuel	CFDT

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES ET DES REPRÉSENTANTS DU MONDE ÉCONOMIQUE :

AUTRET Jean-Claude	
BOUST Dominique	
FOOS Jacques	
LURTON Jean-Michel	SDIS 50

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

PICAND Jean-Marie	Sous-préfet / Coordinateur du Chantier EPR
LEGALLET Jean	Préfecture
MILLET Fabien	Directeur chantier FLA 3
GOSSET Patrice	Directeur Flamanville 1 & 2
LE GRAND Philippe	EDF
PLATAT Stéphanie	EDF
JAOUADI Seif-Eddine	EDF
PHILIPPE Marine	EDF
MANCHON Adrien	ASN
FERT Vincent	ASN
QUATREMARE Pierre	ASN
ZAMARRENO Marie	IRSN
PERTUISOT Marie Hélène	IRSN
LUNEL Emmanuel	Chargé de mission CLI
MARTEL Mélodie	Assistante CLI

EXCUSÉS :

TRAVERT Stéphane	Député
PERALTA Didier	Conseiller régional
CASTELLOTTI Elisabeth	Sous-Préfète de Cherbourg
CASTELEIN Christèle	Conseillère départementale
LEFAIX-VERON Odile	Conseillère départementale
PICOT André	Délégué communautaire du Cotentin
TESSON Hélène	Ordre des pharmaciens
LARUE Jean-Pierre	

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de Mme Nouvel.

Mme la PRÉSIDENTE. - Nous sommes aujourd'hui le 30 janvier. J'en profite pour souhaiter une excellente année à tous ceux à qui je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire.

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 OCTOBRE 2019.

Nous commençons donc nos travaux aujourd'hui, comme d'habitude, par l'approbation du compte-rendu de la dernière assemblée. Il s'agit du compte-rendu du 10 octobre 2019.

Avez-vous des questions particulières ?

Le compte-rendu est approuvé.

2. PRÉSENTATION DE LA LETTRE D'INFORMATION « GRAND ANGLE »

Premier point d'information, c'est la présentation de la lettre d'information « Grand Angle ». Je vais donc passer la parole à EDF. Vous avez tous vu que c'était la lettre d'information qui vous parvient désormais par Emmanuel. Emmanuel Lunel vous l'adresse par E-mail. On va donc faire un point sur cette lettre d'information. Peut-être avez-vous tous pu en prendre connaissance, ou pas ? J'ai souhaité qu'il y ait ce point d'information un peu précis.

M. GOSSET.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente mes meilleurs vœux, à ceux à qui je ne l'ai pas déjà fait ces derniers jours : joyeuse année à vous tous. Effectivement, support de « Grand Angle ». Une présentation succincte. C'est un support qui existe depuis très, très longtemps. Pour ceux qui suivent notre industrie depuis de nombreuses années, auparavant, il était diffusé sous forme « Papier ». A l'issue d'une enquête auprès des populations, le support a été numérisé, et maintenant depuis 18 ans, sur le site de EDF Flamanville. Il est donc à disposition depuis 18 ans. Nous en sommes au numéro 224. Dans ce rapport, on y présente les résultats, sur le mois écoulé, de la surveillance de l'environnement, de la surveillance radiologique, du nombre de transports radioactifs, des valeurs de rejets et la synthèse de tous les événements significatifs, qu'ils soient « Sûreté », « Radioprotection », « Transport » ou « Environnement ».

Vous savez que l'on a eu plusieurs échanges, parfois un peu rudes entre nous pour savoir comment on donnait ce type d'événements. Ils étaient à disposition. Pour autant, nous avons convenu, et c'est une pratique qui s'est mise en place voici quelques semaines avec vous, que l'on vous en fasse une diffusion explicite par un message de notre part avec le fichier qui, ensuite, vous est diffusé. Cela permet d'avoir à la fois tous les paramètres mais également tous les événements passés du mois. Nous avons convenu avec Madame Nouvel que c'est sur cette base que vous pourrez choisir d'une Assemblée Générale à l'autre, en bureau, pour ceux qui sont en bureau, les événements sur lesquels vous souhaitez revenir et, en tout cas, obtenir de ma part des éléments d'explication complémentaire.

Voilà ce que je pouvais en dire. Vous avez juste une petite illustration mais, normalement, si vous l'avez déjà parcouru puisqu'il vous a été diffusé, ce n'est pas une surprise. Voilà ce que je pouvais en dire. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières ?

M. AUTRET. - Je vous remercie déjà de nous communiquer cette lettre parce que, de fait, je crois qu'elle était trouvable sur le site internet d'EDF mais ce n'était pas d'une extrême facilité. J'ai échoué plusieurs fois. Je ne suis pas un spécialiste. Donc merci de nous donner ça quand même maintenant, cette fiche, qui est quand même sensiblement différente de celle « Grand Angle Plus », que vous expédiez jusqu'à très récemment, et qui nous donnait à peu près toutes les informations sur les partenariats d'EDF avec les équipes de football, tout un tas de choses. Là, on a de l'information, donc merci !

M. GIROUX. - Oui, bonjour à tous. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une écriture plus grosse pour tout ce qui est environnement, parce que, nous, on ne peut rien lire sur nos tablettes et nos PC ?

M. GOSSET.- On va examiner votre question. Je ne sais pas. On va examiner cela pour que l'on regarde la lisibilité. Il faut avoir en tête que ce sont aussi des supports et des canevas qui sont nationaux. J'imagine que si vous allez sur les autres sites ...

M. AUTRET. - ... Mais il n'y a que cela que l'on ne peut pas lire !

M. GOSSET.- Ah d'accord, il n'y a juste que ...

M. AUTRET. - Il y a juste tout ce qui est « Environnement ».

M. GOSSET.- D'accord. Ok. On va regarder cela.

M. AUTRET. - Merci !

Mme la PRÉSIDENTE. - Pas d'autres interventions ? On peut passer au point de l'ordre du jour suivant ?

3. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 0, SURVENUS SUR LE SITE DE FLAMANVILLE :

- ***Événement Significatif Radioprotection du 06.02.2019 : Écoulement de 6 m³ d'eau primaire sur plusieurs niveaux du bâtiment réacteur. Sept intervenants présents dans les locaux impactés par la fuite d'eau.***
- ***Événement Significatif Sûreté du 31.10.2019 : Fuite d'eau sur une vanne située dans la partie nucléaire du réacteur n°1.***

Un focus sur deux événements particuliers : un événement significatif « Radioprotection », du 6 février 2019. Je vous rappelle que c'est un écoulement de 6 mètres cube d'eau primaire sur plusieurs niveaux du bâtiment « Réacteur » et que 7 intervenants présents dans les locaux avaient été impactés par la fuite d'eau.

C'est un sujet que l'on avait déjà évoqué lors de la dernière CLI, mais comme certains membres du bureau de la CLI ont jugé que les explications données par l'exploitant étaient insuffisantes, on remet ce point à l'ordre du jour aujourd'hui.

Et puis autre événement significatif « Sûreté » : celui du 31 octobre 2019, sur une fuite d'eau, sur une vanne située dans la partie nucléaire du réacteur numéro 1. Je donne la parole à EDF et à l'ASN.

M. GOSSET.- Effectivement, c'est un événement que je vous avais expliqué la dernière fois et qui, du fait de vos questions en préparation de cette assemblée générale d'aujourd'hui, montre que, probablement, je n'ai pas été assez clair. On a donc repris notre copie comme on dit pour essayer de donner des explications un peu plus complètes. J'ai tout à fait conscience en préparant cela, et pour avoir eu aussi des échanges avec quelques-uns parmi vous, que l'on peut faire des efforts supplémentaires pour mettre un peu plus de schémas, un peu plus de photos, qui permettent d'avoir une illustration un peu plus complète d'un événement. C'est ce que je vais essayer de faire aujourd'hui, en essayant que cela réponde à vos questionnements.

Comme je l'avais dit la dernière fois, l'événement date du 2 février 2019, à une période de l'arrêt de tranche qui était au tout début. Et au tout début de l'arrêt de tranche, dans le cadre d'opérations normales, on vide le circuit primaire principal, et donc les épingles du générateur de vapeur qui contiennent de l'eau. Là, sur le schéma, vous voyez donc le bâtiment « Réacteur » et, à l'intérieur, le générateur de vapeur, avec les niveaux schématiquement représentés : le niveau 8 à 13 mètres et le niveau 5 à 0 mètres qui sont les locaux qui ont été impactés par l'événement. La vidange, elle s'est faite de façon incomplète, ce qui fait que, à l'ouverture du trou d'homme, que vous voyez sur la photo, qui est la partie sombre, enfin circulaire qui est au centre, avec de la goujonnerie qui est desserrée. Quand on l'ouvre et que l'on desserre ce que l'on appelle le serre-joint, l'eau qui était encore contenue dans la boîte à eau, à l'intérieur du générateur de vapeur, la partie sphérique que l'on voit, c'est la base inférieure du générateur de vapeur, elle contenait de l'eau et, à l'ouverture du coup, l'eau qui n'aurait pas dû être présente, s'est écoulée.

On peut voir sur le slide suivant que, habituellement lorsque l'on fait ces opérations, on monte un sas, un sas étanche, qui permet de gérer proprement le confinement, et de permettre aux intervenants, comme ils sont potentiellement contaminés en surface et parce qu'ils vont ouvrir un appareil et y rentrer ensuite, on met un sas. Cela, c'est classique. Le sas, vous le voyez à droite. Vous ne voyez qu'une petite partie du sas parce que c'est un peu exigü mais on l'a représenté schématiquement par le carré, le rectangle orange, et ce sas, il englobe la partie inférieure du générateur de vapeur. Dans ce sas, on intervient comme la personne qui est en haut, à gauche pardon, en tenue étanche ventilée. Les intervenants, dans ce sas, étaient tous normalement en tenue étanche ventilée. Trois agents EDF, dont un dans le sas, et deux prestataires que vous voyez en-dessous, le prestataire 3 et le prestataire 4 qui étaient en dehors du sas.

A l'ouverture du tampon, l'eau s'est écoulée. On l'a représentée par quelques gouttelettes bleues sur « Presta 1 » et « Presta 2 ». Les agents EDF, y compris celui qui était à l'intérieur du sas, et les deux prestataires en dehors, n'ont pas reçu l'écoulement quand le matériel a été ouvert. Les intervenants, comme ils étaient en tenue étanche ventilée, il n'y a pas eu de, je vais dire quels sont les tests qui ont été faits, mais il n'y a pas eu de contamination interne puisqu'ils étaient complètement protégés.

Ils n'ont pas eu d'inhalation ou d'ingestion de fluides radioactifs. La dosimétrie reçue, comme c'est indiqué ici, et je vais donner un peu de détails, pour les trois salariés EDF, la dose enregistrée correspond à 64% de la dosimétrie prévisionnelle de l'activité. Pour ceux qui ont été aspergés, cela représente 48% de la dosimétrie prévisionnelle, et puis pour les deux derniers, la dosimétrie enregistrée pour eux, c'est 92% de la dosimétrie prévisionnelle de l'activité.

On peut passer. Du coup, vous voyez que l'on a mis sur cette échelle la limite réglementaire qui est de 20 millisieverts. On a mis la dosimétrie prévisionnelle en orange pour montrer que la dosimétrie de l'activité, qui n'intégrait pas l'aléa, mais dans le cadre normal de l'estimation, a été consommée à hauteur de la moitié, y compris en tenant compte du déversement accidentel. En gros, ce qu'il faut retenir, c'est que la dosimétrie prévisionnelle, alors l'échelle n'est pas tout à fait respectée parce que, l'orange, il est encore beaucoup plus petit, mais comme c'était tellement fin, il a fallu qu'on le grossisse un peu pour que ce soit lisible. Il est encore beaucoup plus petit parce que, en gros, l'ordre de grandeur qu'il faut avoir en tête, c'est que cela représente 1% de la limite réglementaire. Donc, le prévisionnel, c'est 1% de la limite réglementaire et, sur ces 1% du prévisionnel, les gens ont reçu 50% de cette prévision. Toujours est-il que du coup en termes d'exposition, l'exposition est faible, voire mineure dans le cadre de cet événement-là.

En revanche, pourquoi a-t-il été déclaré ? Parce que, voilà, ce n'était pas prévu. En termes de management de l'activité, ce n'était pas normal que cela se soit passé comme cela et puis on aurait pu imaginer une situation où les personnes ne soient pas en tenue étanche ventilée, et on aurait pu imaginer que les conséquences soient un peu plus importantes. D'où la déclaration de l'événement significatif au titre de la radioprotection.

Alors, qu'est-ce qui a été fait immédiatement, au moment de l'événement ? Vous savez que les personnes ont à la fois un dosimètre actif et passif. Le passif, c'est le film et l'actif, c'est le petit appareil que vous voyez en haut, à droite. Comme les limites de l'intervention n'étaient pas dépassées, le dosimètre, lui, il ne s'est pas enclenché. Il n'a pas bipé. C'est normal. Les balises de surveillance qui étaient à proximité, et que l'on met systématiquement dans ce type d'opérations, n'ont pas détecté non plus de contamination atmosphérique. Et puis, comme je l'ai dit, à la sortie des intervenants au portique C1 et C2, qui se trouvent en zone contrôlée, aucune contamination corporelle n'a été détectée. Puisque, en gros, sortis du sas, avant de sortir du sas, les intervenants défont selon une procédure bien particulière, leur tenue étanche ventilée, et ensuite quand ils vont passer les portiques, il y a une nouvelle détection. A ce moment-là, il n'y a eu aucune détection de ces personnes. Enfin, rien n'a été détecté.

Pour ce qui concerne la contamination du sol, évidemment comme vous l'avez vu sur le schéma, l'eau s'est écoulée sur les locaux inférieurs. Donc, de 13 mètres à zéro mètre. Il y a donc quelques locaux, 14 exactement, qui ont été souillés, sur une contamination surfacique qui est allée jusqu'à 400 becquerels par centimètre carré. 400 becquerels par centimètre carré, le niveau normal de ces locaux-là, c'est de l'ordre de 4 becquerels. Il y en avait donc 100 fois plus. Je rappelle que 1 kilo de pommes de terre, c'est 100 becquerels. Voilà, c'est juste pour avoir une idée du nombre de chocs. Le becquerel, c'est le nombre de chocs de la contamination.

Qu'est-ce qui a été fait immédiatement, en parallèle du soin que l'on a apporté, à savoir si les intervenants avaient des contaminations ? On a engagé immédiatement, et cela s'est fait dans les trois jours qui ont suivi, l'intégralité du nettoyage des locaux, des 14 locaux qui ont été souillés, pour revenir au bout d'une petite semaine à la contamination surfacique normale, 4 becquerels donc, dans laquelle se trouvaient les locaux avant l'événement. Les locaux ont donc tous été nettoyés au bout de quelques jours. En termes d'information, l'information a été diffusée à travers l'émission d'un « Évènement significatif radioprotection ». Dans ce type d'événements qui n'est pas classé au niveau supérieur, enfin qui reste à un niveau 0, on ne fait pas de communication réactive comme on le fait systématiquement pour des « Événements significatifs Sûreté » par exemple de niveau 1 ou de niveau 2. Ensuite, la communication classique, et maintenant vous le verrez à travers l'émission du « Grand Angle », se fait à travers ce type de diffusion ou de support.

Les sept intervenants, comme je vous l'ai dit, sont passés à travers les portiques que vous voyez, ceux dont j'ai parlé, les portiques C1 et C2 qui se trouvent en zone contrôlée. A l'issue de leurs activités, quand ils sortent du site, ils passent une anthropogammamétrie, c'est la photo en haut, à droite, pour savoir s'il y a une contamination interne. Donc là, elle n'a rien révélé. Ils passent aussi au troisième de détection, que l'on appelle le C3. Là aussi, aucune détection de contamination n'a été détectée. Donc, ni au C1, ni au C2, ni au C3, les gens n'ont été détectés en termes de contamination.

Comme je l'ai indiqué, rapidement, l'eau a été collectée et nettoyée. Comment se fait la collecte des 6 m³ ? On collecte cela à travers les puisards. L'eau s'écoule. Les puisards la récupèrent et, ensuite, on fait circuler l'eau dans nos systèmes de collecte, et ensuite de traitement des effluents liquides. Évidemment, il y a eu d'autres déchets qui ont été générés puisque, quand les intervenants ont ensuite nettoyé les 14 locaux, on a généré des déchets classiques de type « lingettes », qui ont permis avec des chiffons adaptés, qui ont générés des déchets dits « Solides ».

Comme je l'ai dit, le 6 février, en termes de déclaration, l'événement a été émis. Le 2 mars, il y a eu une publication dans le rapport « Grand Angle » dont je viens de parler.

Ce n'est pas écrit là mais je l'avais dit la dernière fois et je préfère le redire : en termes d'enseignements sur ce type d'événements, évidemment pour nous, comme c'est une situation pas normale, on tire ce que l'on appelle « Le retour d'expérience ». On engage donc des actions pour que cet événement ne se reproduise pas. L'événement majeur pour nous, c'est la précision, la rigueur avec lesquelles on suit les mouvements d'eau dans ce type de situations. Là, il y a clairement un travail de rigueur qui a été réexpliqué à toutes les équipes « Conduites », pour que ces opérations-là soient suivies avec beaucoup plus de précision. On s'est aussi rendu compte à cette occasion que la documentation pouvait être améliorée pour que le suivi soit de meilleure qualité. On fait donc aussi évoluer la documentation pour tenir compte de cet événement.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce premier événement. Est-ce que vous avez des questions ?

M. VASTEL. - Ce doit être sur la troisième ou la quatrième diapositive, il y avait le seuil d'enregistrement de dose, 0,5 millisieverts. A propos de cela, j'avais déjà soulevé le problème à la dernière CLI. En fait, d'où vient ce chiffre parce que dans l'arrêté du 26 juin 2019 du ministère du Travail, il n'y a aucun chiffre qui ne soit marqué, et il est bien dit que

les doses inférieures à 1 millisievert doivent faire l'objet d'une déclaration de contamination ? Le chiffre, je reviens là-dessus, c'est le ministère du Travail. Il est donc quand même important de respecter ce que dit le ministère du Travail.

Également, l'autre fois où j'étais intervenu et où j'avais demandé ce qu'avaient pu recevoir les agents. Vous avez parlé de Cobalt parce que M. Boust avait aussi demandé les spectrométries. Vous aviez dit qu'au bout de deux ou trois jours, il n'y avait plus rien par rapport à ça alors qu'en fait, il y a quand même de nombreux exemples de contamination de travailleurs où le cobalt, il y a une période biologique jusqu'à 400 jours. Ce ne sont donc pas deux ou trois jours comme vous avez dit la dernière fois.

M. GOSSET.- Je ne sais pas si l'IRSN a prévu d'intervenir sur la question du seuil d'enregistrement. Je vous laisserai répondre. Ce que je peux déjà dire, c'est qu'il n'y a aucune dosimétrie qui ne soit pas enregistrée au sens de la comptabilisation dans le dossier médical des intervenants. Là, le seuil d'enregistrement, et je laisserai parler l'IRSN, concerne les contaminations internes.

Sur le second point, je le redis : aucune contamination interne. Premièrement. La question à propos de : comment le Cobalt 60 a impacté les intervenants durablement, il n'y a eu aucune contamination interne. Et concernant les aspects « Vêtements » : une fois que la tenue a été retirée, c'est à dire déjà dans le sas, aucune détection. Cela veut dire que les gens n'ont pas été contaminés en surface. Aucune contamination surfacique des intervenants qui peuvent conduire à ce que cela génère de la dosimétrie. Et cela, dès le retrait des tenues étanches ventilées. C1, C2, C3, il n'y a rien qui n'ait détecté quoi que ce soit, et les dosimètres actifs n'ont pas déclenché du tout.

Mme la PRÉSIDENTE. - Monsieur Autret, ensuite je passerai la parole à l'IRSN et l'ASN.

M. AUTRET. - Vous avez parlé, c'est un peu ambigu pour moi : « 92% de la dosimétrie prévisionnelle de l'activité ». Alors l'activité comptait plein de personnes, c'est par compagnon. « La dosimétrie prévisionnelle », il y a une ambiguïté pour moi. C'est pour chaque compagnon ? Est-ce que c'est la dosimétrie prévisionnelle pour toute l'activité ? Je voudrais savoir si, in fine, les compagnons ont été suspendus, ceux qui ont pris 92% ou l'activité a-t-elle pu être achevée par les mêmes ?

M. GOSSET.- Pour ceux-là je disais que la dosimétrie, la valeur « Repère », c'était 1%. Pour ceux-là en particulier, la dosimétrie prévisionnelle pour leur activité, ce n'est pas 1%, c'était presque 10 fois moins encore. C'est à dire 1/1000^{ème}. Cela, c'est la première chose. Oui, ils ont poursuivi leurs activités.

Quand on fait une activité en zone contrôlée et qu'on la leur prépare, on a des cartographies de tous les locaux. C'est notre service de prévention des risques qui établit ces cartographies, qui conduisent par exemple à détecter que l'on est à 4 becquerels par cm². Sur la base de la cartographie, qui est refaite en début d'activité, on fait un prévisionnel dosimétrique. En gros, on fait quoi ? On dit que les gens doivent rester une heure, deux heures, cinq ou dix heures. On sait qu'il y a telle dosimétrie dans le local et on établit la volumétrie dosimétrique. Sur la base de cela, avec un petit peu de marge, on dit que les intervenants ne peuvent pas prendre plus que 1/1000^{ème} de la limite réglementaire et on cale les seuils de nos dosimètres pour que les alarmes détectent préventivement,

évidemment et pas à la limite du prévisionnel mais avant, un dépassement du prévisionnel dosimétrique. Ce sont des doses qui sont extrêmement faibles. La dosimétrie prévisionnelle est extrêmement faible. Effectivement, ils ont pris 92% de quelque chose qui est extrêmement faible. Donc, ils ont pu naturellement continuer leurs activités sur notre site ou ailleurs.

Mme ZAMARRENO (IRSN). - Pour répondre à la question qui avait été posée la dernière fois, on vous avait préparé une petite présentation que l'on n'aura peut-être pas le temps de faire parce que l'on est pressé aujourd'hui.

Je voulais juste préciser que, en fait, il y a deux notions qui ont l'air d'être en jeu. D'un côté, on a les valeurs de limite d'exposition, que vous connaissez tous, type les 20 millisieverts. Sur ces limites d'exposition en doses efficaces, toutes les voies sont confondues. C'est à dire que l'on va avoir aussi bien les radiations qu'une dose par contamination, etc. Ces doses, il n'y a pas de limite inférieure de déclaration ou d'enregistrement dans SESERI. C'est à dire que, normalement, un dosimètre qui mesure une irradiation, par exemple, il faut qu'il mesure, je crois à minima, qu'il soit capable de mesurer 50 micro sieverts d'exposition. Même s'il n'y a que 50 micro sieverts, on les enregistre en siserie. Cela, c'est pour les valeurs limite d'expression professionnelle. D'autre part, il y a en effet des doses internes qui, elles aussi, vont être enregistrées par les médecins, cette fois en cas de contamination interne. Ces doses internes n'ont plus de valeurs de référence réglementaire. C'est à dire qu'il n'y a plus de seuil de déclaration. En revanche, s'il y a des normes, des CIPR qui visent à dire qu'il faut être capable de mesurer 1 millisievert, mais il n'y a plus de valeurs réglementaires.

M. GOSSET (EDF). - Et EDF, par rapport à cette valeur « Repère », qui maintenant est une sorte de valeur « Repère », a choisi de ne pas prendre 1 mais de prendre 0,5 depuis de nombreuses années.

M. VASTEL. - J'ai bien entendu ce que vous avez dit mais moi, je fais référence à un arrêté qui est du ministère du Travail, donc par rapport à une déclaration d'événement à nouveau. Les doses que vous avez données, il n'y a pas de problème.

Mme ZAMARRENO (IRSN). - En revanche pour les déclarations d'événements, j'avais préparé toute une présentation. En ce qui concerne les doses elles-mêmes, il y a deux critères dans la réglementation qui a été faite par l'ASN.

Mme la PRÉSIDENTE. - Madame, je ne comprends pourquoi vous dites que l'on n'a pas le temps de faire la présentation ! Vous avez bien évidemment le temps de la faire. Je vous en prie, allez-y.

Intervention suivante non enregistrée

Mme la PRÉSIDENTE. - L'ASN souhaiterait compléter cette information ?

M. MANCHON.- Je ne vais pas compléter plus avant la partie « Réglementation », si ce n'est de dire que la déclaration des « événements significatifs radioprotection » telle qu'elle a été évoquée par Madame Zamarreno de l'IRSN fait l'objet d'un guide, N° 11 de l'ASN, disponible sur notre site internet, avec dix critères dont, notamment, un critère sur tout événement anormal et ayant des conséquences ou des conséquences potentielles significatives sur la radioprotection.

Je voulais insister sur cet événement : il y a eu une description factuelle qui a été faite par l'exploitant avec des conséquences, au titre de la radioprotection, peu significatives et qui, en tout cas, ne représentent pas d'impact sanitaire. En revanche, je voulais insister sur le caractère anormal de cet événement, qui le place redevable d'une déclaration « d'événement significatif ». Comme l'a expliqué Monsieur Gosset, dans d'autres circonstances, cet événement aurait pu avoir des conséquences et c'est bien pour cela que le retour d'expérience de cet événement est tiré. Monsieur Gosset a insisté sur le retour d'expérience des activités de conduites. On s'assurera bien sûr que les actions correctives qui ont été proposées pour, notamment, apporter de la rigueur et fiabiliser les activités de conduites soient mises en place par l'exploitant. Je sais qu'il y avait eu le débat la dernière fois : savoir si c'était un événement au titre de la sûreté ou au titre de la radioprotection. Nos inspections au niveau des activités de conduites, qui sont majoritairement centrées sur les aspects « Sûreté », iront inspecter bien évidemment ce point, et tous les points évoqués à propos de l'amélioration des activités de conduites. Bien évidemment, dans un cadre plus large, entrera dans l'action de l'ASN liée à la surveillance renforcée du site de Flamanville. On attend des améliorations qui ont été notamment tracées dans un plan d'action, qui prend différents volets. Il y a un volet sur l'exploitation. Il y a des volets sur la radioprotection. Nous irons inspecter l'ensemble des différents points et les résultats du CNPE sur ces différents points.

Là, ce sont les actions que l'on va entreprendre et que l'on a déjà commencé à entreprendre au cours de cette année.

Mme la PRÉSIDENTE. - D'autres questions ou interventions ? Oui, Monsieur Boust.

M. BOUST.- Comment le REX de cet événement est-il partagé avec les autres CNPE ?

M. GOSSET.- Ce type d'événements, comme tous les événements significatifs en fait, toutes les semaines, je les reçois moi, mais c'est aussi le cas de tous mes collaborateurs. On reçoit les événements qui peuvent intéresser. Ils sont travaillés par les entités nationales pour que l'on n'ait pas tous les événements du parc que l'on ait nous-mêmes à trier. Il y a donc un centre de tri en quelque sorte qui nous permet d'avoir les retours d'expérience des autres toutes les semaines. Celui-ci en fait partie. Cela, c'est le premier volet qui est un peu général. Puis, le deuxième, dans le cadre de l'amélioration de la documentation dont je parlais tout à l'heure, il y a des choses qui peuvent être faites localement, en complétant notre documentation. Mais c'est aussi une documentation nationale sur laquelle on a demandé de faire évoluer dans le temps parce que, en fait, la documentation nationale peut évidemment évoluer par plusieurs biais. Cela prend donc un petit peu plus de temps. C'est donc quelque chose que l'on a demandé pour tenir compte de ce que l'on a eu comme événements. Il y a plusieurs biais, effectivement, de maillage national et de retours d'expérience au niveau du parc, comme je viens de l'expliquer.

M. AUTRET.- J'avais une question : vous disiez qu'à propos du problème des locaux souillés, il y avait eu 14 locaux qui avaient été affectés par cette chute d'eau je crois, qu'ils avaient été souillés à raison de, je ne sais pas si c'est 4 ou 400 becquerels par centimètre carré. Je suis assez content de voir qu'il y a une unité de mesure comme celle-là qui arrive. En revanche, je suis étonné des centimètres carrés parce que, vos locaux, vous devez les exprimer la plupart du temps en mètres carré plutôt non ?

M. GOSSET.- Oui, je vous confirme que les locaux sont un peu plus grands que cela. En fait, quand on fait des mesures de contamination surfacique, c'est très normé. On ramène cela à une unité qui est le centimètre carré, avec des mesures précises qui nous permettent de comparer à des seuils.

M. AUTRET. - A propos de votre comparaison par rapport à la contamination des pommes de terre, il faudrait peut-être, étant donné les niveaux, éviter d'en faire pénétrer sur le site. Je le dis avec un peu d'ironie. Je doute que ce soient les mêmes contaminants que l'on retrouve à l'intérieur de la pomme de terre et que l'on a retrouvé sur le site ce jour-là. Ce serait peut-être intéressant de détailler des becquerels de quoi.

M. GOSSET.- Bien sûr. C'est pour cela que, ensuite, on parle de dose. C'est clair. C'est simplement pour donner un peu des comparants sur l'activité que l'on mesure comparativement à celle que l'on peut facilement comprendre qui, je vous l'accorde, ensuite lorsque cela se traduit en dosimétrie, n'a pas le même impact sur le corps humain par exemple.

Mme la PRÉSIDENTE. - Monsieur Rousselet ?

M. ROUSSELET.- Une question pour bien comprendre : sur la première slide, on voit qu'il y a cinq intervenants plus deux qui apparaissent avec les 92% de leur dosimétrie. Si je comprends bien, ils sont donc en dessous. Pour bien comprendre : ceux qui prennent de l'eau, ce sont ceux qui ont la combinaison, mais cela coule en-dessous. Est-ce que ceux qui sont en-dessous, et qui n'ont pas de combinaison, prennent de l'eau ou pas ? Après, j'ai bien compris qu'il n'y a pas de contamination à l'arrivée puisqu'ils sont contrôlés et qu'il n'y en a pas. Simplement, pour bien comprendre, ces deux personnes-là, elles prennent de l'eau ou pas ?

M. GOSSET.- Encore une fois, on a essayé d'être extrêmement précis. On vous a mis des gouttes là où il y a des gens qui ont pris des gouttes. Enfin des gouttes, plus que des gouttes. Donc, ils n'en ont pas. Du coup, les 92%, c'est lié simplement à leur activité normale dans le cadre de ce travail.

M. ROUSSELET.- D'accord. Là, on a parlé « Radioprotection ». Vous avez évoqué l'angle sûreté. Avez-vous regardé de plus près comment on retrouve 6 mètres cubes, et parce que, là, on n'a pas cette explication ? 6 mètres cubes d'eau dans le GV et que, quand on ouvre, les 6 mètres cubes s'en vont. Je ne sais pas quel est votre niveau de précision de mesure de la quantité de liquide dans le primaire mais, avoir 6 mètres cubes qui se retrouvent là par erreur, ça paraît curieux. C'est à dire que, à un moment donné, il y a sûrement un problème d'évaluation du liquide que l'on a retiré du primaire et de celui qui est resté. J'ai du mal à comprendre. Qu'est-ce qui a pu amener à ce que, à un moment donné, on se retrouve avec ces 6 mètres cubes qui n'ont rien à faire là ?

M. GOSSET.- C'est ce que j'ai dit tout à l'heure : manque de précision dans le suivi. Quand vous avez une lecture de niveau, la surface est tellement importante qu'il ne faut pas se tromper de beaucoup pour avoir des quantités qui peuvent devenir importantes. Parce que le primaire, enfin il y a la surface de la cuve, il y a les branches froides et cela fait huit tuyaux qui sont assez longs et qui vont vers les générateurs de vapeur. Tout cela représente donc une surface un peu importante. Si l'on a une mauvaise évaluation des niveaux, et qu'on ne la

suit pas avec une précision attendue, on peut se tromper assez notablement. Voilà, c'est cela qui nous est arrivé. Si vous vous trompez de cela dans le primaire, ce n'est pas 6 mètres cubes.

M. ROUSSELET.- Je comprends, dans l'ensemble du primaire mais, là, on est en bas de GV. Vous voulez dire que, avec vase communiquant, on avait ce niveau-là partout ?

M. GOSSET.- Non, mais en tout cas on en fait l'évaluation avec plusieurs ...

M. ROUSSELET.- ... Globale.

M. GOSSET.- Bien sûr, globale, oui.

M. ROUSSELET.- Ok.

M. GOSSET.- Cela, je le dis sans détour : quand Monsieur Manchon parle de surveillance renforcée du site, c'est typiquement cette rigueur et cette précision qu'il faut que l'on retrouve pour ne pas être confronté à ce type d'événements. Faute d'avoir toute la rigueur requise dans nos opérations, et bien on génère ce type d'événements. D'où la surveillance renforcée de l'ASN.

Mme la PRÉSIDENTE. - On continue sur l'autre événement ?

M. GOSSET.- L'autre événement, par certains aspects, enfin il ne ressemble pas du tout au premier, mais il peut trouver des racines un petit peu communes. Je vais m'expliquer :

Le 15 avril 2019, sur le réacteur numéro 1, qui est en fonctionnement, on détecte quelques gouttes de fuite sur un organe de robinetterie, sur un circuit qui sert aux prélèvements que l'on fait périodiquement pour faire des analyses physico-chimiques du circuit primaire principal. Sur les schémas que vous voyez, vous voyez le tuyau qui se connecte au circuit primaire, avec une vanne à l'intérieur de l'enceinte du bâtiment « Réacteur », et une vanne à l'extérieur de l'enceinte, celle sur laquelle on a fait une détection de cette fuite de quelques gouttes par minute. Un suivi périodique est organisé et une analyse de nocivité de cette situation-là est faite. Est-ce qu'il faut réparer tout de suite ou pas ? L'analyse est donc faite et on conclut qu'il n'y a pas de problèmes fonctionnels pour assumer la fonction de sûreté pour laquelle le système a été installé.

En termes de confinement, le robinet, il présente ces gouttes que lorsque nous l'ouvrons. Évidemment, il fait circuler le fluide dans le tuyau mais c'est au moment de son ouverture où les gouttes tombent. En fonctionnement normal, on a besoin d'ouvrir que lorsque l'on fait le prélèvement, une ou deux minutes. Le reste du temps, le robinet est fermé et la fuite n'existe pas. Jusque-là, rien d'anormal. Sauf que, là où moi j'ai considéré que la situation n'était pas normale, c'est que la traçabilité de notre analyse d'absence de nocivité n'a pas été précise. La traçabilité n'a pas été bonne. Le suivi a été fait mais avec une traçabilité qui, là aussi, n'était pas assez précise. Puis le nettoyage n'a pas été fait périodiquement pour permettre un suivi correct. De ce fait-là, côté « Direction », on a considéré que c'était redevable d'un « événement significatif » puisque, quand on l'a détecté au mois d'octobre, les défaillances dont je parle, c'est à dire une traçabilité qui n'était pas du tout exemplaire et un nettoyage qui n'était pas fait régulièrement, cela s'est détecté au cours du mois d'octobre.

On a programmé l'intervention. Elle est prévue dans le cadre du redémarrage, enfin avant redémarrage de la tranche N°1, qui est en arrêt fortuit comme vous le savez. Puis on a déclaré l'événement au moment où on l'a détecté. Là, on est typiquement sur un événement « Sûreté » où la conséquence « Sûreté » est nulle mais, en revanche, notre précision, notre rigueur dans le suivi de ce type de situations-là ne sont pas exemplaires. On considère « managérialement » que c'est redevable « d'un événement significatif ». C'est pour cela que nous le déclarons. Là, sur la photo, vous avez la vanne. Ce n'est pas très facile de voir à quel endroit les gouttes tombaient, mais c'est dans les parties « Carrés orange » qui sont sur la photo.

Mme BURNOUF.- Excusez-moi mais j'ai du mal à suivre avec les dates parce que, sur l'ordre du jour, il est indiqué : « Événement significatif Sûreté du 31 octobre ». A l'écran, j'ai 16 octobre et vous nous avez dit que, en fait, vous avez commencé à vous en rendre compte au mois d'avril. C'est le même ? Ce n'est pas le même ? Excusez-moi, mais je n'ai pas suivi.

M. GOSSET.- L'événement, il prend naissance effectivement au mois d'avril, où l'on détecte normalement dans le cadre des rondes de nos agents de terrain qu'il y a une fuite. A ce moment-là, il n'y a rien d'anormal dans la mesure où on le caractérise bien, on en fait l'analyse, on programme l'intervention lorsque l'état du réacteur le permettra et l'analyse de nocivité montre qu'il n'y a pas de problème, et il faut suivre. Au début, il n'y a rien d'anormal. Petit à petit, la traçabilité à la fois du suivi, mais aussi de l'analyse initiale qui n'a pas été faite correctement, et le suivi de la fuite en termes de nettoyage qui, également, n'a pas été fait correctement, a conduit à ce que l'on se rende compte de cette situation, de manque de rigueur finalement, seulement au mois d'octobre. Du coup, quand on se rend compte de cet événement-là, au mois d'octobre, on le déclare.

Mme BURNOUF.- Et la différence entre le 16 octobre et puis le 30, c'est ?

M. GOSSET. - C'est la situation où l'on détecte que, effectivement, il y a quelque chose à regarder en termes de management de la sûreté. Le temps que l'on en fasse l'analyse, la déclaration s'est faite plus tard. Cela aussi, ce n'est pas très bien parce que l'on a quand même pour ambition, quand on détecte des situations anormales, de les analyser dans un délai qui est plus court que celui-ci. Pour autant, le fax de déclaration, sauf erreur, il doit dater de cette date du 31. Je n'ai pas le fax sous les yeux. Si je l'ai à la pause, je vérifierai.

M. MANCHON.- Je voulais juste rappeler à propos du processus général de déclaration des « Événements significatifs » : Effectivement, l'origine d'un événement peut être assez ancienne. On verra d'ailleurs ensuite l'origine d'un événement dont l'origine prend date à la mise en service, ou même à la construction du réacteur. Effectivement, ensuite, la détection de l'événement vient du moment où l'on se rend compte de l'écart. En revanche, il faut rappeler que, dans le guide relatif à la déclaration des « Événements significatifs » publié par l'ASN, le délai réglementaire pour déclarer un « Évènement significatif » est de deux jours. Les événements doivent nous être déclarés sous 48 heures. C'est un délai que l'on suit. Il nous arrive effectivement que l'exploitant ne nous déclare les événements que plus tardivement. Dans ce cas-là, on demande les origines de cette déclaration tardive finalement et on demande à l'exploitant d'avoir un processus robuste qui permette la déclaration des écarts, une première analyse et la déclaration de l'événement auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, dans ce délai de deux jours.

Cela demande une organisation performante parce que, dans la déclaration auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, on attend un certain nombre d'événements, et notamment une première analyse de l'événement. Mais on demande à ce que l'exploitant mette en place cette organisation. Ensuite, dans un délai de deux mois, on demande à l'exploitant de nous fournir un compte-rendu détaillé avec l'ensemble des actions correctives mises en place pour pallier les causes profondes qu'il aura analysé dans cet événement. Il est possible que l'exploitant nous indique qu'il souhaite repousser ce délai. On peut avoir des échanges qui nous amènent effectivement à autoriser l'exploitant à reporter cet engagement mais, la plupart du temps, le compte-rendu nous arrive dans les deux mois et on en fait l'analyse. Cela engage tout un tas de discussions avec l'exploitant qui peuvent amener l'exploitant dans certains cas à retransmettre une nouvelle version, prenant en compte le résultat de nos échanges techniques. Voilà un petit peu le processus général de déclaration.

M. GOSSET. - Ce qui m'a permis de retrouver le fax de déclaration. Effectivement, c'est le 31 octobre que l'on déclare. La date d'avant, c'est deux semaines avant où l'on se rend compte de cette situation-là. C'est donc là où le délai est trop long, et le début de l'événement, c'est le 15 avril.

Sur des « Événements significatifs » déclarés au titre de ce que l'on appelle « Le critère 10 », qui est un critère dans lequel on veut mettre en relief des manquements sur l'assurance de la qualité, par exemple, sur un manque de rigueur, c'est typiquement au titre de ce critère-là que l'on appelle « Les critères managériaux » parce que cela veut dire que, « managérialement », on veut dire : « Non, ce n'est pas bon ! ». Du coup, on l'a déclaré. Souvent, sur ces critères dits « Managériaux », on veut signifier aux équipes quelque chose que l'on considère, nous, comme n'étant pas satisfaisant. On prend un petit peu plus de temps que pour des critères qui sont un tout petit peu plus mécaniques, où l'on sait, par exemple, que le matériel n'est pas disponible. C'est « facile ». Il n'est pas disponible, pardon. Il n'est pas disponible, on le sait. C'est donc plus facile de rester dans les clous du délai assez rapide que l'on se fixe. Voilà.

Mme la PRÉSIDENTE. - Si vous n'avez pas d'autres questions, on passe au point suivant.

4. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE NIVEAU 1 ET PLUS, SURVENUS SUR LE SITE DE FLAMANVILLE 1&2 DEPUIS LA CLI DU 10 OCTOBRE 2019.

M. GOSSET.- L'événement suivant commence le 12 juin 2019. Il s'agit d'une situation sur des capteurs qui sont dans le bâtiment « Réacteur », capteurs qui permettent en situation accidentelle, de type « Fusion du cœur », de surveiller le niveau de la cuve, le niveau d'eau dans la cuve. Ce capteur-là, dans cette situation accidentelle, il est censé mesurer un niveau mais la pression dans l'enceinte, dans cette situation accidentelle, ce n'est pas la pression atmosphérique. La pression a augmenté parce qu'il y a eu de la vapeur d'eau qui s'est dégagée. Ces capteurs fonctionnent donc du coup avec une compensation en quelque sorte par de l'air, qui permet de mesurer correctement le niveau d'eau dans le cœur.

Il se trouve que le circuit d'air, que l'on appelle le circuit « SAR », qui permet justement de faire correctement fonctionner ce capteur-là en situation de fusion du cœur, présente

probablement une légère fuite qui, au cours du temps, a conduit à ce que la pression que l'on surveille en salle de commande diminue petit à petit.

Le 12 juin, on détecte une alarme qui conduit à voir que la pression était en dessous, enfin était descendue en dessous de 20 bars. On en fait une analyse. On regarde dans notre documentation : est-ce que la fonction est toujours présente ? La fonction est toujours présente, déjà parce qu'il y a Voie A et Voie B. Le deuxième capteur permet donc d'avoir une mesure qui, elle, n'était pas entachée de problématique particulière. Pour autant, comme on a deux voies, c'est la conception qui prévoit d'avoir deux voies, on se doit quand même de savoir s'il est disponible, parce qu'il doit être disponible. On en fait donc l'analyse et, l'analyse technique que l'on fait montre que le matériel ... Enfin, on conclue à la disponibilité du matériel. En revanche, comme il y a une lente perte d'air, on rentre dans le bâtiment « Réacteur ». On pose une caméra, caméra qui est retransmise en salle de commande depuis lors. Elle est d'ailleurs toujours présente. Cela permet aux opérateurs d'avoir une vision permanente sur le capteur et la valeur qu'il indique, pour suivre sa dégradation.

On programme une intervention sur le prochain arrêt puisque l'on considère que le matériel est disponible. Quand on prépare l'intervention, quelques temps après, on prend avis sur d'autres CNPE, d'autres sites qui ont eu des problèmes similaires. On prend avis du national. Quand on échange avec eux, ils nous disent que l'on s'est trompé dans l'analyse. En fait, la limite en deçà de laquelle le matériel peut être considéré comme disponible, vous avez pris 20 mais le référentiel a évolué et ce n'est pas 20. Il se trouve que c'est 15. Il se trouve que l'on a eu une erreur de jugement à ce moment-là, à considérer que le matériel était disponible à 20 bars alors que, en fait, il aurait fallu prendre une valeur inférieure. On s'en est rendu compte quand on a préparé l'intervention pour traiter sur le fond la disponibilité du capteur.

Quand on a détecté cela, du coup, on a déclaré le matériel indisponible mais, comme il était indisponible depuis que nous l'avions détecté, c'est à dire le 12 juin, et que la conduite à tenir de l'indisponibilité de ce matériel-là n'a pas été respectée, cela a donc généré non seulement un « Évènement significatif » au titre de la sûreté mais à un niveau 1 du fait que la conduite à tenir n'avait pas été respectée. C'est assez mécanique en fait. Le 5 novembre, c'est la date sur le slide suivant, date à laquelle on a fait la préparation de l'intervention dont je parlais, lorsque l'on s'est rendu compte de l'évènement. Déclaration de l'évènement qui a ensuite été fait et communication qui a été faite auprès de l'Autorité de Sûreté d'une part. Et, comme c'est un niveau 1, une information spécifique a été faite auprès de vous dans les jours suivants, puis ensuite publiée dans le support « Grand Angle » quelques jours après dans le « Grand Angle » de la fin du mois de novembre, le 2 décembre. J'espère que j'ai été clair parce ce type d'évènements n'est pas toujours facile à comprendre.

L'évènement suivant concerne une ... Pardon ?

M. AUTRET. - Depuis quand le réacteur tournait-il avec ce, on va dire défaut ?

M. GOSSET. - Comme on l'a détecté le 12 juin, c'est à partir du 12 juin, où le capteur était effectivement indisponible. De juin jusqu'à novembre, date à laquelle on a posé l'indisponibilité, il était indisponible. En revanche, entre temps, le réacteur a été arrêté au mois de septembre. Ce n'est pas parce qu'il était arrêté que l'évènement n'était plus présent

puisque l'indisponibilité, dans les mêmes réacteurs à l'arrêt, le matériel est requis. Il doit donc fonctionner. Je ne sais pas si je suis clair.

L'événement suivant concerne une problématique de montage d'une gaine d'un circuit de ventilation dans le bâtiment « Combustible ». Le système concerné concerne la ventilation qui permet de ventiler l'espace entre enceintes, entre les deux parois, entre les deux enceintes de notre bâtiment « Réacteur ». Comme vous le voyez dans la partie gauche, entourée d'un rectangle orange, dans le bâtiment, il y a des ventilateurs, des filtres et des gaines. Le 3 janvier, lors d'une ronde d'un agent de terrain, l'agent de terrain entend un petit bruit, un petit sifflement, qui ne lui paraît pas normal. Il se rapproche donc du matériel et, effectivement, il entend un bruit de type « Sifflement ». Il pose des questions et fait remonter le problème.

Avant de voir cette situation-là, les gaines qui présentaient un bruit sont calorifugées. Il y a une épaisse couche de calorifuge qui ne permet pas de voir quoi que ce soit quand on passe. Quand on a retiré le calorifuge, on se rend compte effectivement que, entre les deux brides-là, il y a un joint et que le joint n'est plus présent. Pourquoi n'est-il plus présent ? Parce que, petit à petit, il a dû être aspiré par défaut de serrage des brides que vous voyez, avec la boulonnerie qui permet bien de serrer la bride. C'est donc un mauvais montage qui, probablement, date de l'origine, depuis trente ans donc, mais qui trouve une situation où la fuite s'est entendue et le joint a terminé son effacement, là, dans les jours du mois de janvier ou probablement du mois de décembre.

Ce qu'il faut dire, c'est que la fonction assignée au circuit de ventilation a toujours respecté ces critères de fonctionnement. Les débits ont toujours été bons. La fonction a donc toujours été assurée. En revanche, ce n'est pas une situation normale, d'où la déclaration d'un événement dont la date est précisée, là le 23 janvier. Comme ce montage-là, là aussi le matériel était considéré comme indisponible depuis longtemps, il y a eu le niveau 1 qui, là aussi, était assez automatique.

Ce que je tiens à signaler sur ce type d'événements, il faudra probablement le dire plusieurs fois pendant cette séquence, et puis la dernière fois, on en a parlé : le site est sous surveillance renforcée, et les problématiques de précision, de rigueur comme je l'ai indiqué. Moi, qu'un agent de terrain détecte cela, maintenant, je suis à peu près convaincu que c'est très lié à l'exigence que l'on fait monter pour dire : « Eh, les gars, vous devez détecter toutes les situations qui ne vous paraissent pas complètement normales ». J'en suis intimement convaincu. Pour moi, c'est le signe que les agents montent leur niveau d'exigence. Peut-être qu'il y a six mois, ils seraient passés à côté et il aurait dit : « Bon, oui » et puis il aurait peut-être entendu quelque chose et il aurait passé son chemin et ne l'aurait pas fait remonter. Pour moi, c'est un signe positif.

Alors une hirondelle ne fait pas le printemps, je vous l'accorde, mais c'est un signe positif, y compris pour quelque chose qui n'est pas forcément facile à détecter parce que dans ces locaux-là si vous y êtes déjà allés, dans nos locaux industriels, il y a du bruit partout parce qu'il y a les moteurs, les ventilations. Pour détecter une situation où l'on entend un petit si sifflement, et vous avez vu qu'il y a du calorifuge qui fait 15 cm d'épaisseur, c'est qu'il y a prêté attention d'une part et il a considéré qu'il devait le remonter pour qu'on le traite.

M. AUTRET. - La photo est assez édifiante. En tant que mécanicien, quand je vois des pièces comme cela avant d'intervenir, je commence à acheter du WD40. On voit des pièces tordues en haut de la photo. Le plan de joint a l'air d'offrir une très belle fuite. Par ailleurs, je fais un croisement quelque part avec la peau que vous avez rajoutée sur l'extérieur de la première enceinte de confinement. Or le système, il sert à extraire l'air qui est entre les deux. Quand on fait le croisement, s'il y avait un défaut d'étanchéité entre les deux enceintes, on peut penser qu'il y a peut-être eu un impact significatif au niveau de l'environnement, non, quels qu'aient été les filtres qui soient en prise ? Est-ce que l'on n'est pas en atmosphère sous dépression dans la boîte qui est à côté ?

M. GOSSET.- Effectivement, la question du confinement est concernée. Là, le confinement est extrêmement limité dans ces locaux où il n'y a pas eu de contamination de quoi que ce soit. Le système est là pour gérer des situations accidentelles de type « Fusion du cœur », « Relâchement de radioactivité » dans l'enceinte de confinement, dont une partie est reprise par la ventilation de l'espace entre enceintes. Tout cela, c'est une situation que l'on n'a pas vécue évidemment. Il n'y a pas eu de contamination de quoi que ce soit. En revanche, en situation accidentelle de type « Fusion du cœur », on aurait pu effectivement avoir un petit problème de confinement. Vous avez vu que la fuite était faible eu égard aux débits de ventilation qui sont en jeu. On parle de plusieurs milliers de mètres cube par seconde, enfin de plusieurs centaines de mètres cube par seconde dans ce type de gaine.

M. AUTRET. - Et sur l'état des pièces ?

M. GOSSET.- A propos de l'état des pièces, le joint est évidemment parti. L'assemblage boulonné, effectivement, au montage initial, il n'a pas été monté correctement puisque le serrage n'était pas correct. Il manquait d'ailleurs un boulon. Le montage n'était pas bon, c'est très clair.

Mme ZAMARRENO (IRSN). - Ce système, celui-ci comme celui dont on a parlé tout à l'heure sur l'instrumentation, ce sont des systèmes qui ne sont pas seulement utilisés en situation de fusion du cœur mais, plus généralement, en situation accidentelle.

M. GOSSET. - Tout à fait.

Mme la PRÉSIDENTE.- D'autres interrogations ? On peut passer au point suivant ?

5. LES ESSAIS À CHAUD DE L'EPR. PRÉSENTATION D'UN PLANNING DE CHANTIER PRÉCIS, AVEC DES JALONS. CERTAINS ESSAIS À CHAUD SERONT-ILS À REFAIRE APRÈS LA RÉPARATION DES SOUDURES ?

M. MILLET. - Mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.

Vous avez souhaité faire un point sur les essais à chaud, phase 2, dernière phase des essais à chaud qui a débuté début 2019 où l'on a eu un très fort investissement des salariés et de nos partenaires industriels pour, justement, dérouler ces essais à chaud, phase 2.

Ce sont des essais qui sont particulièrement marquants pour l'installation et je vous propose de débiter par un film dans un premier temps et, ensuite, j'entrerai un plus dans le détail sur le déroulé de ces essais à chaud.

(Diffusion d'un film)

C'était donc un petit déroulé des essais à chaud, phase 2. Vous avez quelques chiffres et vous avez eu également quelques éléments dans cette vidéo. Ces essais à chaud ont débuté le 21 septembre, conformément au programme que l'on s'était fixé cet été. Il y a eu un très fort investissement en amont des équipes pour justement atteindre le bon niveau de maturité sur ces essais à chaud. L'objectif de ces essais à chaud, c'est de s'assurer du bon fonctionnement de l'installation dans toutes les situations qu'elle est susceptible de rencontrer. On est plutôt en fin d'essais à chaud aujourd'hui. J'y reviendrai un peu plus tard.

Il faut noter que cela fait plus de 20 ans que l'on n'a pas réalisé ce type d'essais à chaud en France sur nos installations. On a franchi des étapes majeures qui vous sont présentées. Vous avez le détail et la liste dans la présentation juste après. Au cours de ces essais d'ensemble, on est petit à petit rentré dans une étape où l'on a fait tourner la machine dans les conditions les plus proches du réel. On a un gros-gros programme d'essai avec près de 12 000 critères à valider. C'est particulièrement structurant. Plus de 500 personnes, mais si l'on regarde le noyau dur, cela va bien au-delà. Il y a plus de 1 000 personnes qui sont mobilisées depuis le 21 septembre en 3/8, 7/7 jours et 24/24 heures. C'est une très forte mobilisation où l'on essaie de passer un maximum d'essais pour valider l'installation. Pour certains matériels, c'était la première fois que l'on testait, en particulier sur la turbine, mais j'y reviendrai.

Si l'on regarde aujourd'hui un premier bilan de ces essais, ce bilan est extrêmement positif puisque l'on est sur le point de valider le fonctionnement de l'installation. Et tout cela, dans un état d'esprit remarquable au niveau des équipes, que ce soient les salariés et nos partenaires industriels, avec un résultat technique et un état d'esprit particulièrement bons.

Quelques dates-clés rapidement mais je pourrai y revenir si vous avez des questions sur le sujet :

Le 21 septembre, début des essais à chaud, phase 2.

S'en est suivie une montée en pression et en température progressive de l'ensemble des circuits, en particulier du circuit primaire, avec un début de montée en pression le 27 septembre.

Stade suivant : une étape marquante pour l'installation, c'est l'atteinte de ce que l'on appelle « L'état dysphasique dans le pressuriseur », avec la première création de la bulle eau « pressu » (risée). Cela, c'est un point notable. C'est ce qui permet ensuite de bien maîtriser la pression dans le circuit primaire.

Le 18 octobre, fait notable également, l'atteinte des 303 degrés 154 bars. Ce sont les conditions thermo-hydrauliques du circuit primaire en fonctionnement normal. C'était là aussi une première et cela s'est très bien déroulé.

Ensuite, fin octobre début novembre, on a eu un palier dans ces conditions thermo-hydrauliques à 154 bars, 303 degrés, pour passiver, ce que l'on appelle « passivations du circuit primaire ». Cela consiste à faire circuler de l'eau et des additifs chimiques pendant 300 heures dans les circuits pour les préparer et, surtout, pour les protéger des phénomènes de corrosion sur toute la durée de vie du réacteur.

S'en est suivie une phase où l'on a eu ce que l'on appelle des « différends transitoires ». C'est à dire que l'on a sollicité la machine dans différentes situations de fonctionnement pénalisantes, avec des essais sur les circuits de décharges vapeur à l'atmosphère. C'est un exemple. Puis ce que l'on appelle des essais « COC ». Ce sont des essais où l'on vient simuler la perte de tableaux électriques et de contrôles-commandes pour justement vérifier le bon fonctionnement et la bonne réaction de la machine face à ces situations. Là aussi, les premiers retours et le premier bilan de ces essais sont plutôt positifs.

Autre fait notable : le début et la première mise en service, et premier démarrage turbine. Forcément, c'est la première fois que l'on testait cette turbine, donc forcément, on a une approche prudente dans la montée en vitesse. À chaque palier de montée en vitesse, on s'assure et on analyse finement les différents paramètres qui sont mesurés. Il faut juste savoir qu'une turbine, c'est plus de 1 000 tonnes. C'est donc un équipement particulièrement important : 60 mètres de long. Tout cela à une vitesse particulièrement élevée. On est monté dans un premier temps à 500 tours puis, le 20 décembre, à 1 236 tours par minute.

Là, nous sommes sur la fin des essais à chaud, phase 2. La fin est prévue courant février.

Sur ces essais à chaud, phase 2, puisque vous avez posé la question : il faut noter que, comme vous le savez, il y a une reprise des soudures traversées à la suite des essais à chaud, phase 2. Il n'y aura pas de reprise d'essais à chaud, enfin de ce type d'essais à chaud, de ce type d'essais d'ensemble puisque l'installation sera validée, le fonctionnement sera validé par ces essais qui se déroulent actuellement. Derrière, la réparation des soudures n'entraîne pas de dégradation. Toutefois, on regardera simplement qu'il n'y ait pas de régression sur les équipements qui sont impactés par les réparations et les remises à niveau des traversées au travers d'essais spécifiques et d'un programme d'essais bien ciblés. On est donc plus proche de vérification de non-régression. Avez-vous des questions ?

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vais vous demander de terminer votre présentation et je passerai la parole à l'ASN sur l'inspection renforcée. Sur cette période d'essai à chaud, on prendra les questions par la suite puisqu'il y a peut-être des questions que vous vous posez dont la réponse sera apportée par l'ASN. Si vous le voulez bien, on continue jusqu'au bout.

M. MILLET.- A propos de la partie planning, comme je le disais au mois d'octobre, on est toujours sur un début d'essai à chaud, phase 2, 2019. Cela se termine courant février. Derrière, on va enchaîner les reprises de soudure. On poursuit la qualification du procédé de remise à niveaux par le robot. A propos de cela, on a un point, une clause de revoyure fin 2020 sur le sujet pour, ensuite, aller aux chargements fin 2022.

Dans le détail, sur le planning industriel 2020, tel que communiqué début octobre avec, sur 2019, ces essais-phase 2. Derrière, on va enchaîner par différentes activités en parallèle. Ce que l'on appelle les « Essais fonctionnels cuves ouvertes », les EFCO : c'est aussi une phase d'essais d'ensemble qui consistent à tester et à poursuivre le test de certains systèmes.

Derrière, des reprises sur certains circuits liés à des écarts et des reprises d'essais. Ce sont des écarts de réalisation principalement. Ils vont se dérouler sur l'ensemble de l'année 2020, que ce soit sur des systèmes de traitement d'effluents, sur les diesels, sur les tableaux électriques également, et tout un tas de circuits de ventilation.

Comme cela a été dit à plusieurs reprises, là, on termine les essais à chaud, phase 2. On va basculer, donc la physionomie du chantier va évoluer vers une phase d'achèvement et de finition. Achèvement, finition, au sens où il faut aller jusqu'au bout des interventions que l'on doit réaliser sur les circuits, que ce soit sur des reprises d'essais ou sur du traitement d'anomalies ou d'écarts de réalisation. Cela va se traduire par pas mal d'activités autour de peinture, calfeutrement, au niveau des bâtiments. C'est ce que vous voyez dans le paragraphe « Finition bâtiment sur l'année 2020 ». Ce sont des choses qui impactent l'ensemble des bâtiments du site.

Puis « Solde des qualifications sur certains matériels, en particulier du matériel électrique ». Cela, c'est l'activité hors CSP (Circuit Secondaire Principal), sur 2020, qui est sous-critique. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire : qui n'impacte pas le planning de démarrage. Derrière, ce planning de démarrage est porté par les reprises des soudures, en particulier les reprises des soudures traversées VVP. VVP, c'est le circuit vapeur qui se trouve à la sortie des générateurs de vapeur, comme vous le savez.

Un point n'apparaît pas explicitement ici mais je l'évoque là parce qu'on l'a abordé à la CLI précédente : sur la livraison du combustible, un petit point d'information aujourd'hui. L'envoi du dossier de demande de mise en service partielle a été faite auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire le 15 janvier. Derrière, Il y a encore des activités sur le site qui doivent être finalisées mais, là, c'est en cours. On est sur les dernières étapes. On vise un site prêt pour réception du combustible au premier semestre 2020 avec, en préalable bien évidemment, comme je le disais la dernière fois, l'autorisation du HFDS et de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Voilà ce que je pouvais dire rapidement sur ce planning 2020.

Un petit focus sur la partie « Circuit secondaire principal ». La phase 2 de cette reprise des circuits secondaires principaux va démarrer dans la foulée des EEC, avec une accélération sur la formation des soudeurs. Comme vous le savez, on a une formation qui est en cours sur les soudeurs, que ce soit à Nancy, Saumur, et également un chantier école sur place où, justement, les soudeurs s'entraînent au quotidien pour pouvoir faire bien du premier coup lors des réparations et des remises en état des différentes soudures. C'est un gage de maîtrise de la qualité des étapes suivantes.

On échange au quotidien avec l'ASN sur les procédés de soudages sachant que, de toute façon, on aura un « Go » soudages, on attend un « Go » soudages pour pouvoir intervenir sur les réparations et les remise à niveau des soudures. Aujourd'hui, le planning est conforme à ce que je vous disais en octobre dernier : on a une qualification du procédé de réparation et de remise à niveau des traversées par robot qui est en cours, qui est déjà entamée depuis quelques mois. Le bilan aujourd'hui est positif, voire très positif, et donc on aura une qualification en fin d'année 2020. Cela nous permettra ensuite de statuer définitivement sur le scénario de remise à niveau des soudures.

Un petit rappel sur le périmètre concerné par ces reprises soudures sur le circuit secondaire principal. S'agissant du circuit secondaire principal, pour faire très simple, on peut distinguer deux parties : une première partie avec la vapeur qui sort du générateur de vapeur, qui traverse ensuite l'enceinte du bâtiment « Réacteur » pour aller en salle des machines et, du coup, entraîner la turbine.

Une deuxième partie : l'alimentation des générateurs de vapeur depuis la salle des machines. C'est le système « ARE » que vous voyez sur ce support. On a différents types d'écart : un premier écart, c'est un écart référentiel exclusion de ruptures. Vous savez que l'on a un référentiel sur les lignes vapeurs en sortie de générateur de vapeur qui est particulièrement élevé en termes de qualité attendue, et puis des remises à niveau sur des soudures traversées, bien évidemment. De cela, j'en ai parlé. Puis une finalisation du traitement des écarts sur l'ensemble du circuit CSP. Aujourd'hui, les écarts et l'ensemble des écarts, comme je le disais la dernière fois, la cartographie est identifiée, clairement identifiée. On est toujours sur la caractérisation fine de ces écarts.

On a une organisation qui est bien en place depuis quelques mois avec des phases entraînement sur les soudeurs. Deux centres d'entraînement, avec nos partenaires industriels à Nancy et à Saumur et, sur site, la mise en place d'un chantier-école qui est actif depuis fin 2019. On procède à la qualification et aux échanges avec l'ASN sur la qualification des procédés de soudage.

Voilà ce que je pouvais dire sur les éléments de planning et le focus sur les traversées.

M. MANCHON.- Je vais vous présenter l'inspection renforcée qui a eu lieu sur les essais à chaud de l'EPR, du 3 au 6 décembre 2019. Je vous prie de m'excuser parce que vous n'avez pas encore la lettre de suite. Elle a été signée hier et elle devrait donc être publiée sur le site Internet de l'ASN prochainement. J'espère que cette présentation vous donnera envie de la lire, et je sais que c'est le cas, que les lettres de suite sont lues attentivement à la CLI. Je me permettrai de répondre à vos questions si vous en avez. Si vous souhaitez des éléments complémentaires, par exemple à la prochaine CLI, je pourrais tout à fait vous en apporter à ce sujet.

Sur le principe de l'inspection renforcée : qu'est-ce que l'on appelle une inspection renforcée ? Comme son nom l'indique, l'objectif est d'examiner de manière approfondie l'organisation définie par l'exploitant et mise en œuvre au quotidien dans la réalisation des essais, avec un focus sur les derniers grands essais d'ensemble, qui ont été détaillés par Monsieur Millet précédemment, avant chargement du réacteur. Du point de vue de la méthode, ont était une équipe entre 7 et 8 inspecteurs, avec des experts de l'IRSN notamment sur la partie « contrôle-commande », qui a été scindée en deux groupes, avec une présence terrain au niveau des installations étalées sur trois jours et, à l'issue, une restitution auprès de l'exploitant des principaux points mis en évidence lors de l'inspection.

Au niveau de l'inspection scindée en deux parties. Une première partie s'est intéressée à différents sujets d'attention pour l'ASN, des sujets de fond, notamment la gestion du retour d'expérience des incidents d'essais et de l'ensemble des écarts détectés au cours des essais de démarrage, et le traitement des actions correctives proposées et mises en œuvre par l'exploitant.

Un deuxième groupe s'est intéressé aux résultats d'essais et à la compréhension de la représentativité des essais vis-à-vis du fonctionnement ultérieur de l'installation, et un dernier s'est intéressé particulièrement aux configurations de contrôles-commandes. On y reviendra un peu plus tard.

Enfin, on avait un deuxième groupe, au-delà de ces sujets de fond, qui s'est intéressé à un travail plutôt de terrain, que ce soit la conformité des installations, on passe dans les différends locaux, ou également à la manière dont les essayeurs réalisaient les essais. Les inspecteurs se sont donc finalement presque intégrés aux collectifs des essais en suivant un certain nombre de réunions, de points qui ont pu être faits. L'objectif était de porter une attention particulière aux facteurs organisationnels et humains.

Je vais vous présenter les points notables mais, comme je l'ai indiqué, le détail de l'ensemble des actions correctives qui seront demandées à l'exploitant vous sera détaillé dans la lettre de suite. Au niveau de l'appréciation de l'ASN sur cette inspection. Tout d'abord, elle a permis de mettre en évidence un certain nombre de points forts, sur lesquels il nous semble intéressant d'insister. Premièrement, on reconnaît le travail important de l'exploitant dans la préparation, la coordination et la sensibilisation des équipes, qui a été finalement l'un des retours des premières phases d'essais fonctionnels « cuves ouvertes », avec notamment l'organisation d'un certain nombre de grands rassemblements pour sensibiliser les équipes d'essayeurs et rappeler les principaux messages. Cela s'est ressenti au quotidien dans le déroulement des essais.

Ensuite, et c'est un point qui avait été soulevé par l'ASN à de nombreuses reprises et sur lequel des progrès ont été constatés : il s'agit de la complétude et de l'argumentation des résultats d'essais. Il faut savoir que, à chaque fois qu'un essai ne veut pas être joué dans les conditions telles que prévues dans la procédure, il est possible à l'exploitant d'y déroger moyennant un certain nombre de justifications qui doit faire l'objet d'une traçabilité et d'une analyse a posteriori. C'est un point qui avait été soulevé précédemment à l'occasion de plusieurs inspections, et sur lequel l'exploitant a défini une organisation qui est désormais beaucoup plus robuste. Des progrès ont donc été constatés sur ce point lors de l'inspection.

Enfin, on note positivement la capacité de l'exploitant à réagir à court-terme, s'arrêter et prendre du recul lors de situations qu'il juge anormales. On reviendra plus tard sur la gestion à long-terme du retour d'expérience sur laquelle on pense que des axes d'amélioration sont encore possibles. En tout cas, à court terme, face à un écart ou face à un incident, on trouve que la réponse de l'exploitant était satisfaisante.

Ensuite, et comme il est de coutume, on a également noté un certain nombre de points qui nécessitaient des actions d'amélioration. J'ai parlé de l'action court-terme mais, dans la gestion du retour d'expérience, l'exploitant met en place un certain nombre d'actions, traite l'ensemble des écarts, et cela représente un travail considérable de la part de l'exploitant. Mais on a noté qu'il manquait finalement une formalisation de ce retour d'expérience et une analyse d'ensemble. Quand plusieurs écarts apparaissent de manière répétitive, il semble important de prendre du recul et de réfléchir aux causes profondes. On a pu observer un certain nombre d'écarts dont les causes étaient similaires et qui ne faisaient pas l'objet d'une analyse plus globale de l'occurrence de ces causes profondes.

On a noté ensuite un point d'attention sur les modifications du contrôle-commande. Ces essais nécessitent des modifications du contrôle-commande pour la réalisation d'un certain nombre de transitoires, mais on a noté que l'implémentation de ces modifications du contrôle-commande, par un certain nombre de scripts, n'était pas robuste. Notamment, certaines font l'objet de modifications de ses scripts avec une traçabilité qui n'est pas

satisfaisante. On demande donc à l'exploitant d'améliorer son processus de mise en œuvre des modifications de contrôle-commande lors des essais de démarrage.

Enfin on a noté que, à la fois au niveau du contrôle-commande mais plus généralement au niveau des installations, l'exploitant mettait en œuvre un certain nombre de modifications temporaires de son installation, qui sont des dispositifs permis à l'exploitant. Néanmoins, on estime que cela complexifie finalement la représentativité des essais, en tout cas la démonstration de cette représentativité des essais. C'est à l'exploitant de nous apporter cette démonstration. Elle sera finalement faite dans le cadre du dossier de mise en service partiel pour la partie des essais qui concerne la bulle combustible et puis, pour le reste de l'installation, lors du dossier de mise en service. Néanmoins, on demande déjà à l'exploitant de nous fournir des compléments à ce sujet pour que l'on puisse réaliser ultérieurement l'instruction de la représentativité des essais.

Pour conclure sur l'ensemble de ces points, on souligne bien évidemment la mobilisation de moyens et les améliorations mises en œuvre par EDF, notamment suite aux différentes demandes de l'Autorité de Sûreté. On a attiré l'attention sur deux points : la représentativité des essais, notamment au niveau des configurations du contrôle-commande, et des essais conduits sur une installation modifiée temporairement. Et le deuxième point, c'est la gestion des retours d'expérience accumulée avec la mise en œuvre des actions correctives avec un point de vue plus global sur l'ensemble des écarts et la répétitivité d'un certain nombre d'écarts sur l'installation.

Et bien sûr, je suis à votre disposition si vous avez des questions à ce sujet.

Mme la PRÉSIDENTE.- Des questions sur ce point ?

M. ROUSSELET.- Une petite question pour l'ASN et ensuite quelques-unes pour EDF.

A propos de ce que vous venez de dire, cela veut dire quoi en termes de conséquences ? On voit qu'il y a eu les essais. D'un côté, EDF nous dit que cela s'est plutôt bien passé. Vous confirmez en partie le fait que, pour vous, il y a une amélioration mais, derrière, vous amenez un certain nombre de questions. Cela veut dire quoi ? Y-a-t-il des choses à refaire et qui nécessiteront de nouvelles démonstrations ? Est-ce que ce n'est que du papier ? Ou, derrière, est-ce que cela amène à nouveau des délais de démonstration ?

M. MANCHON.- Le premier point à voir, c'est qu'il reste des essais. Et ce que l'on souhaite, pour le restant des essais qui ne sont pas encore finalisés, c'est que le processus soit plus robuste. C'est là le premier point. Les grandes phases d'essais d'ensemble sont passées mais, pour le restant des essais, on s'attend à ce que des améliorations aient été mises en œuvre. Maintenant, pour les essais qui ont déjà été joués, Il y a deux possibilités : on attend de l'exploitant qu'il nous apporte la preuve de la représentativité et de la bonne réalisation des critères qui doivent être testés lors de ces essais. Si la preuve n'est pas apportée, l'exploitant devra rejouer les essais.

M. ROUSSELET.- Sur la partie que vous avez évoquée tout à l'heure, sur des choses qui ne seraient pas totalement finalisées sur la partie « Réception combustible », est-ce à dire que cela peut avoir encore des conséquences sur des délais, ou est-ce juste quelque chose qui va être intégré et qui n'empêche pas aujourd'hui la livraison ?

M. MANCHON.- Pour la livraison combustible, je vais répondre à votre question mais il serait peut-être plus simple que, à la prochaine CLI, on fasse un point détaillé sur ce dossier puisque les éléments que je vais vous livrer sont ceux dont j'ai connaissance mais on pourra également présenter éventuellement l'instruction et les grandes phases. Il faut savoir que, dans le dossier de mise en service partielle, lié à la livraison combustible, il y a un certain nombre d'équipements, une bulle déjà présentée lors d'une précédente CLI, notamment avec le bâtiment combustible. Les l'équipement mis en jeu dans cette bulle ont déjà fait l'objet d'un certain nombre d'essais. Mais dans le dossier, Il y a un bilan de l'ensemble de ces essais. Au fur et à mesure, s'il y a encore des essais qui restent à effectuer, ce bilan est actualisé par l'exploitant et est transmis à l'Autorité de Sûreté.

Ensuite, et c'est ce que font actuellement les équipes de l'ASN, on instruit le bilan des essais qui nous est proposé par l'exploitant en vue, notamment, de délivrer l'autorisation de mise en service partiel. Ce n'est pas l'unique élément mais c'est l'un des éléments qui fait l'objet d'une attention particulière dans le dossier de mise en service partielle. C'est le point que je voulais exprimer.

M. ROUSSELET.- Ce qui veut dire que, avant cette phase, il ne peut pas y avoir la livraison du combustible ? Je veux dire que, si vous nous faites une présentation la prochaine fois, c'est que l'on n'aura pas commencé.

M. MANCHON.- Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. ROUSSELET.- C'est la question que je pose.

M. MANCHON.- Je n'ai pas parlé du délai. Le délai, c'est le délai d'instruction, tout simplement, et c'est aussi lié à la finalisation de l'ensemble des équipements et de l'ensemble des essais par EDF. Je ne parle pas du délai. A propos du délai, l'autorisation sera délivrée quand elle sera prête. C'est comme cela que l'on fonctionne à l'ASN. C'est comme cela que l'on a toujours fonctionné, et on ne préjuge pas de plannings pour établir nos autorisations. C'est pourquoi je ne peux pas vous répondre sur ce point. Après, je laisserai EDF compléter sur la partie « Délai », notamment vis-à-vis de ce qui dépend de sa responsabilité sur l'installation.

M. ROUSSELET.- Ce serait donc bien que, à la prochaine CLI, on ait votre présentation et comment EDF compte approvisionner ce combustible, dans quelles conditions, quelles méthodes. Il y a quand même plus d'une trentaine de camions, à raison de deux camions par semaine, cela vaut le coup de nous expliquer un peu comment tout cela va pouvoir se passer.

Sur les essais, j'ai entendu dire, c'est une source chantier, que vous aviez eu des problèmes sur un diesel avec des mélanges d'eau et de carburant qui auraient conduit à des conséquences sur le diesel. Pouvez-vous nous faire un petit point là-dessus ?

Vibration de la tuyauterie sur le pressuriseur : visiblement, il y aurait un peu les mêmes problèmes que ce que l'on a entendu en Finlande, et qui a conduit à quelques mois de délais supplémentaires. Il y aurait des vibrations à un niveau tel qu'il faudrait les gérer. On a entendu en Finlande, on nous a expliqué des études sur un amortisseur mis en place dans l'enceinte de confinements sur la partie « Pressuriseur ». Si on pouvait avoir quelques précisions ?

La question que l'on se pose quand on voit ce planning : on se dit que le couvercle que vous avez de toute façon à changer avant fin 2024, peut-être que, finalement, c'est une date butoir. Ça veut dire que, peut-être, il peut être prêt avant. Avez-vous envisagé simplement l'idée que vous partiriez directement avec le bon couvercle ? Cela paraîtrait de bon sens pour éviter d'avoir un déchet supplémentaire à aller stocker dans l'aube. Cela nous semble, pour quelques mois, on peut se dire que ce serait de bon sens de mettre ce couvercle, sachant que vous l'avez commandé très tôt, à l'époque, au Japon. A partir de là, cela pourrait être intéressant.

M. MILLET. - Sur les différentes questions que vous avez posées : sur la partie diesel mélange au carburant, on a effectivement des sujets autour des diesels, dans le cadre de ces essais à chaud, phase 2 puisque s'agissant de ces diesels, on vérifie le bon fonctionnement sur les différentes phases, en particulier quand on vient solliciter la machine sur des « Transitoires », où l'on vient couper le tableau électrique, le tableau contrôle-commande. On a eu différents sujets techniques sur ces diesels. Ces sujets sont clairement instruits et complètement caractérisés pour vérifier ce qui a été fait, alors soit les essais répondent complètement et il n'y a pas de sujet, soit on va caractériser dans cette phase-là plus finement ce qui s'est passé pour voir s'il faut ou pas reprendre certains essais sur ses diesels.

M. ROUSSELET.- Parce qu'il y en a quand même un qui a cramé dans l'histoire !

M. MILLET. - Non, il n'a pas cramé. Je ne peux pas vous laisser dire cela. Aujourd'hui, il y a eu un incident sur le sujet. Aujourd'hui, on travaille avec l'industriel, justement le fournisseur du diesel pour retrouver la pleine disponibilité de la machine. On est vraiment dans cette phase-là.

Sur le deuxième point, sur les vibrations du pressuriseur, enfin sur la ligne en amont du pressuriseur : il faut déjà noter que l'on est très bien maillé en termes d'échanges avec nos collègues finlandais. Ce qui nous permet d'avoir leur retour d'expérience sur le sujet. Aujourd'hui, on a des phénomènes vibratoires que l'on mesure et que l'on caractérise. On a instrumenté cette ligne-là justement pendant ces essais à chaud et on étudie également, avec certain dispositif, pour trouver des vibrations qui sont complètement à l'attendu. On est donc sur ce sujet. On a des solutions sur ce point.

M. ROUSSELET.- A priori, la solution proposée pour le moment en Finlande, « STUK » dit que ce n'est pas simple. Si j'ai bien compris, on apporte un certain nombre de matériaux qui seraient inflammables dans la partie « Enceinte de confinements ». A priori, les solutions proposées par AREVA à TVO ne sont pas acceptées. Il va donc falloir avoir de vraies discussions sur le sujet.

M. MILLET. - On a effectivement des échanges sur ce sujet. La solution technique n'est pas simple. Pour autant, on a quand même des pistes sérieuses pour retrouver des niveaux vibratoires normaux. Je souligne aussi que ces essais à chaud, phase 2, sont aussi là pour justement démontrer le bon fonctionnement des équipements. Ce n'est donc pas anormal que l'on identifie des points à travailler et des sujets techniques sur lesquels il faut travailler. Pour autant, encore une fois j'insiste puisqu'il y a quand même plus de 12 000 critères qui sont à vérifier. On est quand même sur un bilan particulièrement positif.

En ce qui concerne la partie couvercle, on pourra faire également un point plus détaillé à la prochaine CLI. Aujourd'hui, on étudie toujours les différentes alternatives possibles eu égard aux plannings avec un chargement 2024. 2022 pardon.

M. FAUCHON.- Il y avait juste une question qui n'est pas spécifique au sujet mais comme des informations relatives aux voyages en Finlande ont été abordées, je voulais savoir s'il était envisagé par l'ensemble de la CLI, des gens qui y ont participé, s'il y avait un compte-rendu qui serait fait de l'ensemble de ce voyage et des points comme ceux que vous avez pu observer en Finlande pour que vous puissiez partager le retour d'expérience de votre voyage, comme on le fait sur le reste ? Cela me paraît important que l'on puisse complètement avoir, et pour tous les membres, le retour d'expérience de votre voyage pour ne pas avoir à le découvrir au fur et à mesure des CLI par les interventions des uns ou des autres. Merci.

Mme la PRÉSIDENTE.- C'est un point que j'ai noté pour les questions diverses Monsieur Fauchon. Si vous le voulez bien, j'y reviendrai tout à l'heure.

M. FAUCHON.- Je me suis permis de vous poser la question maintenant parce que je serai obligé de vous quitter avant la fin pour rejoindre Londres.

Mme la PRÉSIDENTE. - Je peux le faire maintenant. Il y a un bulletin d'information qui est en cours d'élaboration où, justement, il y a un retour sur le voyage et puis des expressions de chacun des quatre collègues sur ce qu'ils ont vu en Finlande et les points qui les ont interpellés, et sur lesquels ils souhaitent partager. C'est en cours de rédaction. Chacun devait rendre sa copie dans les jours qui viennent. Il y aura donc ce bulletin. Il y a aussi les films sur le voyage qui ont été faits par France 3, que je remercie pour la qualité du rendu parce que, effectivement, on a pu avoir des retours de personnes de l'ensemble de la Manche qui ont vu les reportages. C'est vrai que l'on avait un bon retour de ce qu'avait vécu les membres de la CLI et de la façon dont ils avaient perçu des différentes visites. Cela va arriver.

M. AUTRET.- S'agissant des plannings, jusqu'à présent, on a un REX (Retour d'expérience) sur l'évolution du planning de l'EPR qui vise à augmenter à chaque fois les délais par rapport à ce qui était prévu. J'étais assez étonné de voir tout à l'heure vos délais qui sont relativement étriqués. De fait, vous avez pris, au niveau d'EDF, des précautions par rapport à un sujet qui sera abordé un tout petit peu après : demander un peu de rab au niveau de la demande de modification du DAC sur l'ensemble.

Par rapport aux combustibles, vous dites 2020. Vous allez stocker sur site. C'est une chose qui est intéressante. Et sur les problèmes vibratoires, sur les pressuriseurs, quelles sont les différences entre l'EPR finlandais et celui de Flamanville ? Je crois savoir que l'EPR finlandais possède des dispositifs anti-fouettement sur les tuyaux. C'est à dire un système de colliers sur ses tuyaux. Vous, vous avez fait le choix d'avoir des tuyaux qui ne soient pas fixés. C'est peut-être utile mais est-ce que cela minimise un peu ces phénomènes de vibrations, ce qui m'étonnerait un tout petit peu ? Ou est-ce que cela tend peut-être à les accélérer ? Comme ces phénomènes de vibrations, ce sont des phénomènes qui ont parfois tendance à s'amplifier, quand cela commence. J'aimerais avoir des informations sur ces deux points.

Sur les essais à chaud, vous nous disiez que ce ne serait pas impacté pour les essais à chaud généraux, les réparations de soudures sur le circuit secondaire principal. Quelques détails là-

dessus m'intéresseraient quand même beaucoup. Vous allez isoler les deux parties puisqu'il y aura de nouveau des essais à faire à température et à pression au moins je suppose ?

M. MILLET. - Quelques éléments de réponses, à commencer par le planning : je découple bien la chose entre la demande vis-à-vis du DAC que l'on abordera tout à l'heure avec l'ASN, et le planning opérationnel du démarrage, avec un chargement en 2022. Ce sont bien deux choses différentes.

En ce qui concerne le stockage, comme je l'ai dit à la précédente CLI, de toute façon, on est soumis, avant de pouvoir livrer le premier combustible, à une autorisation du HFDS et de l'ASN. On est bien dans cette phase. Aujourd'hui, on a un dossier qui a été transmis à l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour être instruit et avoir ces accords. Il faut noter sur la partie combustible, c'est qu'il n'y a pas d'enjeu « Radioprotection » puisque le combustible n'est pas activé. Ce sont des éléments qui sont importants à bien prendre en compte dans cette phase où, finalement, on est vraiment dans une phase de finition et d'achèvement sur le site.

En ce qui concerne la partie, la comparaison entre l'EPR finlandais et l'EPR Flamanville 3. Je n'ai pas les éléments dans le détail de ce qui se passe en Finlande. À une prochaine CLI, on pourra éventuellement regarder et faire un petit point d'information sur le sujet. Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure à M. Rousselet sur la partie vibration : encore une fois on a le REX (Retour d'expérience) de l'EPR de Finlande qui nous permet de bien vérifier si, nous, on est bien concernés ou pas, et en fonction de cela, d'apporter ensuite des solutions techniques.

Une dernière question sur les EAC2 par rapport à l'impact. Y aurait-il besoin de faire des essais d'ensemble suite à la remise en conformité des soudures traversées ? La remise à niveau des soudures traversées va se faire par l'intérieur du bâtiment « Réacteur ». C'est à dire que, derrière, on va venir couper la tuyauterie, faire intervenir un robot, une espèce de bras mécanisé à distance qui va préparer la soudure, faire les opérations de préparation avec la découpe, et ensuite la soudure en elle-même. Il faut voir derrière, c'est que les essais à chaud, ce sont vraiment des essais d'ensemble où l'on va vérifier l'ensemble de l'installation, dans toutes les situations susceptibles d'être rencontrées pendant toute la durée de vie du réacteur. Aujourd'hui, la réparation, la remise à niveau de cette traversée, on est juste sur un point de vue « mécanique », alors certes avec des très hauts niveaux de qualité, etc. C'est la raison pour laquelle cela prend du temps. Mais on est sur : je coupe une partie du circuit et ensuite je refais une soudure. On vérifiera au travers d'essais spécifiques qu'il y ait un programme d'essais bien ciblé, qu'il n'y ait pas de régression des équipements qui ont été impactés par cet découpe et cette reprise de soudure.

M. AUTRET.- Là, on évoque surtout les 8 soudures des traversées mais j'en avais 58 qui laissaient à désirer, il me semble ?

M. MILLET. - Sur les soudures, il y a plusieurs sujets. Le principal sujet, ce sont bien les traversées, c'est cela qui nous conduit au chargement 2022. Comme je l'avais dit en octobre dernier, il y a à peu près une soixantaine de soudure à reprendre. C'est ce que j'expliquais dans le support que vous avez eu sur le CSP, à la fois sur la partie « Vapeur » et la partie « Eau ». Les écarts identifiés aujourd'hui sont liés aux référentiels d'exclusion de ruptures, ou des écarts « Qualité de réalisation ». La réparation et la remise à niveau de ces soudures

sont bien sans impact sur le planning de référence, planning qui nous amène à un chargement 2022. C'est toute la phase qui va démarrer à la suite des essais à chaud, phase 2, sur laquelle on se prépare depuis pas mal de temps, que ce soit sur la qualification des modes opératoires de soudage ou sur l'entraînement des soudeurs.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je propose que l'on passe au point suivant. On a bien pris note des points à traiter. Lors de la prochaine CLI, on fera une proposition à l'ordre du jour du prochain bureau.

7. PRÉSENTATION DE L'AVIS IRSN N° 2019-00281 SUR LA PRÉSENCE DE CORROSION SUR LES DIESELS DES UNITÉS DE PRODUCTION 1 & 2 DU CNPE DE FLAMANVILLE.

Mme ZAMARRENO (IRSN). - Je viens vous présenter l'avis IRSN concernant le retour d'expérience à propos de la dégradation par corrosion des diesels et des équipements de la station de pompage, avis public qui se trouve sur notre site comme tous nos avis.

Cet avis IRSN de décembre 2019 va aborder trois sujets :

- Tout d'abord, l'inspection qu'a faite l'ASN accompagnée de l'IRSN fin août 2019 sur le diesel de la voie A du réacteur 2.
- Puis l'inspection de l'ASN, toujours accompagnée de l'IRSN, de décembre, sur la station de pompage du site.
- Enfin, des écarts de matériel électrique et des présences de traces de bord.

Trois sujets qui font l'objet de recommandations que je vais vous présenter.

Chaque réacteur comprend deux diesels qui vont permettre d'alimenter électriquement les matériels nécessaires au repli, au maintien en état sûr, en cas d'indisponibilité des sources électriques externes. Un seul diesel suffit à remplir la mission et les diesels doivent assurer leur fonction, notamment en cas de séisme.

En août 2019, l'exploitant a déclaré un écart de conformité en émergence sur un risque de non tenue au séisme des aéroréfrigérants des quatre diesel du site. C'était donc dû à une corrosion avancée des griffes de maintien des aéroréfrigérants. Il a alors lancé la réparation d'une voie de chacun des deux réacteurs. C'est à dire un diesel sur chaque réacteur. Je vous ai présenté un petit schéma pour vous situer le problème technique. Vous avez, dans ce grand rectangle, le moteur diesel dans son bâtiment. Ce moteur diesel va nécessiter une réfrigération. Pour la réfrigération de ce moteur, vous allez avoir deux circuits : l'eau basse température et l'eau haute température, que vous voyez en bleu et en violet. L'eau basse température, c'est plutôt destiné à refroidir des servitudes du genre huile, air. Et l'eau haute température va plutôt refroidir le moteur lui-même. Ces eaux sont refroidies par des aéroréfrigérants que vous voyez là en rouge, et ces aéroréfrigérants sont sur la façade au-dessus du diesel. Vous avez donc une terrasse supérieure qui est indiquée ici, et une terrasse inférieure qui est indiquée là. Les aéroréfrigérants sont là. Les petits symboles que l'on a mis là, sont les griffes qui maintiennent les aéroréfrigérants.

Sur cette image, vous pouvez voir le bâtiment où je vous ai dit qu'il y avait le diesel et là, les aéroréfrigérants avec les tuyaux avec l'eau.

À la suite de cette déclaration et de la réparation qu'a faite EDF, l'ASN a décidé de mandater une inspection et, accompagnée de l'IRSN, s'est rendue sur le site pour regarder la réparation sur le diesel de la voie A du réacteur numéro 2. A préciser : le diesel était à ce moment-là en VD3. Pardon, le réacteur numéro 2 était alors en VD3.

Les constats faits lors de cette inspection sont les suivants : la géométrie des fameuses griffes présente une rétention d'eau qui favorise la corrosion. En revanche, il a été constaté d'autres écarts que EDF n'avait pas prévu de traiter, du type corrosion au niveau des interfaces des tuyauteries et de leurs supports, absence de contact entre une tuyauterie et son support et diminution importante de matière par corrosion sur plusieurs boulons. Ceci a amené l'ASN à demander une expertise de l'ensemble des diesel du site, ce qui a été suivi par l'arrêt du réacteur n° 1.

L'IRSN vous rappelle que la corrosion au niveau de la tuyauterie des aéroréfrigérants des diesels, sur le site de Flamanville, a déjà été mise en évidence par l'ASN et l'IRSN en 2008 lors d'une inspection.

Actuellement, les deux réacteurs sont à l'arrêt et les remises en conformité des quatre diesel du site de Flamanville sont en cours. Les services centraux d'EDF ont programmé d'autres expertises sur les sites en bord de mer et doivent analyser les constats.

Cette situation a amené l'IRSN à faire la recommandation suivante : l'IRSN a recommandé que EDF transmette, trois mois après les investigations réalisées sur les sites, un bilan des constats réalisés sur les diesel et des actions correctives engagées pour éviter leur renouvellement.

Sans attendre ce bilan, l'IRSN estime d'ores et déjà que la conception des griffes de maintien des aéroréfrigérants n'est pas adaptée puisque la présence d'une rétention d'eau au niveau de celui-ci va conduire dans le temps à leur corrosion. Les griffes ont donc été remplacées. Néanmoins, l'IRSN a recommandé que EDF réalise une modification-matériel des griffes afin d'éviter la rétention d'eau. Cette modification concernera l'ensemble des griffes de maintien des aéroréfrigérants des diesels du parc en exploitation qui présentent une rétention. On ne va pas se limiter à Flamanville. Cela peut concerner toutes les griffes de cette conception-là.

Forts de ces constats, l'ASN et l'IRSN se sont souvenues que, en décembre 2005, il avait été mis en évidence une corrosion très importante de nombreux équipements classés « Sûreté », qui, ensuite, avaient été remis en conformité. Fort de ce souvenir, de ce retour d'expérience, il a été décidé par l'ASN de faire une inspection, à nouveau accompagnée par l'IRSN, en décembre 2019, pour aller regarder les stations de pompage de Flamanville. Lors de cette inspection, il a été constaté de nombreux écarts au niveau des matériels classés « Sûreté » qui remettent en cause selon l'IRSN la disponibilité des matériels, notamment en situation accidentelle, y compris en cas de séisme.

À la suite de quoi, l'IRSN a donc fait une recommandation pour que EDF garantisse, avant le redémarrage de chaque réacteur de Flamanville, la conformité des équipements présents dans la station de pompage concernée. On rappelle donc dans cet avis que cette situation a déjà été observée sur ce même site en 2005. L'IRSN recommande donc que l'exploitant de Flamanville définisse et mette en place une maintenance préventive adaptée, efficace, au

niveau de l'ensemble des équipements présents dans les stations de pompage afin d'éviter le renouvellement en un mot.

Par ailleurs, compte tenu du nombre d'anomalies relevées sur les sources électriques des deux réacteurs au fil des années, et des écarts qui affectent les deux stations de pompage dont je viens de vous parler, on a considéré anormal que les différents processus afférents à la sûreté et la disponibilité des installations n'aient pas permis de prévenir la dégradation de ces matériels importants pour la sûreté. On a donc été amené à faire cette dernière recommandation concernant la corrosion où l'on recommande que EDF identifie les causes techniques et organisationnelles ayant conduit régulièrement depuis 10 ans à la défiabilisation de l'équipement important pour la sûreté. Une fois ce diagnostic établi, tant au plan local que national, EDF devra présenter le plan d'action mis en œuvre et justifier sa suffisance.

Enfin, dans ce même avis, on avait relevé des écarts sur des matériels électriques et des présences de traces de bord sur des assemblages boulonnés. On a estimé qu'il faut que EDF mette à profit l'arrêt long des deux réacteurs du site pour résorber les écarts de conformité qui affectent les deux réacteurs. Les points spécifiques cités au-dessus font l'objet, eux, de deux recommandations que je n'ai pas prévu de vous présenter, mais que je peux vous présenter si vous le souhaitez.

En conclusion de notre avis, l'IRSN a estimé que la situation rencontrée sur le site de Flamanville était très préoccupante, en particulier au regard des écarts majeurs sur différents équipements classés « Sûreté » mis en évidence lors des dernières inspections de l'ASN. L'IRSN estime toutefois que la mise en surveillance renforcée par l'ASN et le plan d'action d'EDF sont de nature à améliorer la situation observée depuis plusieurs années sur le site. Nous considérons que l'objectif premier de l'exploitant doit être la reconquête de la conformité de ses installations, en premier lieu de tous les équipements valorisés dans la démonstration de sûreté et pour envisager sereinement le redémarrage des deux réacteurs.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie et je donne la parole à l'ASN.

M. MANCHON.- Je vais vous présenter le point de vue de l'ASN sur ces événements. On s'est coordonnés avec l'IRSN pour ne pas revenir dans le détail et refaire une redite technique de ce qui a peut-être été présenté précédemment. Je me limiterai à deux points. Si vous avez d'autres questions nous sommes là pour y répondre.

Un descriptif factuel des événements et, ensuite, l'analyse du retour d'expérience, notamment vis-à-vis de l'avis IRSN et des recommandations formulées. Pour remettre dans le cadre ces écarts et, notamment, les premiers relatifs aux circuits de refroidissement des générateurs diesel, comme il a été rappelé précédemment, on sort d'une étape de visite décennale avec, notamment, un certain nombre de contrôles de conformité de ces circuits qui ont été réalisés dans ces visites décennales. Certains étaient issus de la décision ASN sur le prolongement de la mise en service des diesels ultimes secours, dont on reparlera ultérieurement dans la CLI. Ce prolongement a été accordé sous réserve de la réalisation d'un certain nombre de contrôles de conformité sur les diesels. À noter que l'écart, pour revenir à la détection de l'écart, il a été détecté par EDF, par un intervenant, lors d'une opération de maintenance qui détecte cette présence de corrosion et la signale à EDF.

Par la suite, en juillet et en août, EDF a remis en conformité dans les meilleurs délais son installation. On a été informé de la réalisation des travaux, notamment sur la tranche en fonctionnement, et sur les deux tranches d'ailleurs. Le 30 août, l'ASN, accompagnée de l'IRSN, est donc allée en inspection sur la tranche 2 pour inspecter la réalisation de ces travaux. C'est là que l'inspection a mis en évidence l'insuffisance de la réparation mise en place par l'exploitant. Des compléments ont donc été demandés sur des traces restantes de corrosion et les écarts qui ont pu être détaillés précédemment par l'IRSN.

Le 16 septembre, cela conduit au cours de sa caractérisation de l'écart, l'exploitant a décidé de mettre à l'arrêt son réacteur sans attendre finalement d'avoir fini de caractériser complètement la nocivité de cette corrosion vis-à-vis de la fonctionnalité des équipements. Et depuis lors, je pense que vous êtes au courant, les deux réacteurs sont arrêtés, et l'exploitant réalise les travaux de remise en conformité de son installation sur la tranche 1 qui a été arrêtée suite à l'aléa et sur la tranche 2 qui était déjà en visite décennale, et qui l'est encore aujourd'hui. Cela, c'est le traitement, le déroulé des faits et le traitement des écarts.

Ensuite, il y a le retour d'expérience. Qu'est-ce que cela nous apprend et qu'est-ce que l'on fait de cet événement ? A ce sujet, EDF nous a déclaré un événement significatif le 9 septembre 2019 portant notamment sur la non-détection de ces écarts lors de la réalisation des contrôles de conformité de l'installation. On a reçu le compte-rendu le 6 décembre 2019 et des compléments ont déjà été demandés lors d'échanges avec EDF au niveau des actions correctives proposées par l'exploitant, et dont on considère qu'ils méritent d'être complétés.

On prend bien sûr en compte les recommandations de l'IRSN. On n'attend que l'exploitant s'interroge sur son retour d'expérience vis-à-vis de ces recommandations et, bien sûr, notamment sur la prise en compte de la problématique de corrosion sur ces matériels. L'état actuel est une instruction technique de la part de l'ASN sur l'ensemble de ce retour d'expérience. Il n'est pas finalisé et, bien sûr, on sera vigilant que l'exploitant mette en œuvre les actions les plus approfondies possibles pour éviter que ces écarts, qui se sont déjà produits par le passé, ne se reproduisent plus à l'avenir.

Même type de présentation pour la station de pompage, mais beaucoup plus bref. Les écarts ont été mis en évidence, cette fois à l'occasion d'une inspection de l'ASN, en présence de l'IRSN. Elles se sont intéressées notamment à la source froide et la station de pompage. L'inspection a donc mis en évidence de nombreuses non-conformités qui ont pu être détaillées précédemment et qui n'avaient pas été détectées cette fois-ci, que ce soit lors d'opérations de maintenance ou lors de rondes d'exploitation.

L'exploitant est actuellement en train de faire la revue conformité complète de ces stations de pompage. L'ASN, lors d'une deuxième inspection, le 17 décembre, a pu se rendre sur le site et échanger avec l'exploitant sur ce travail de caractérisation. On considère qu'il est satisfaisant et exhaustif dans sa mise en œuvre car il vise l'ensemble des stations de pompage et l'ensemble des équipements. Il est pertinent dans les écarts qu'il permet de soulever. Maintenant, cela a permis de soulever un certain nombre d'écarts dont certains avait été vus par l'ASN, et d'autre vus par l'exploitant. On portera une attention particulière au traitement de l'ensemble de ces écarts qui ont pu être mis en évidence par cette revue de

conformité. Une fois la démarche de caractérisation réalisée, on attend également de l'exploitant une analyse du retour d'expérience et des causes profondes de l'écart. On instruira cette analyse, notamment en lien avec les recommandations qui ont pu être détaillées par l'IRSN.

Voilà pour la présentation et le cadre administratif, réglementaire, sur la gestion de ces deux événements.

M. VASTEL. - Quand on écoute les présentations de l'ASN et de l'IRSN, je trouve cela un peu catastrophique. Déjà en 2005, on avait constaté des anomalies de corrosion sur certains éléments qui ont été remis à jour. Ensuite, il n'y a pas eu de suivi de maintenance de ces installations. Là, on arrive actuellement où l'on découvre qu'il y a des corrosions sur les aéroréfrigérants. On commence avec cela et puis, ensuite, l'IRSN et l'ASN commencent à gratter et on s'aperçoit que, après, c'est la station de pompage. Ce n'est donc pas arrivé comme cela ces corrosions. Il n'y a même pas eu de retour d'expérience de fait depuis 2005. C'est cela que je trouve catastrophique. C'était prévisible et il n'y a pas eu de suivi rigoureux de toutes ces installations. Cela fait un peu froid dans le dos.

M. GOSSET. - A ce stade, Madame la Présidente, puis-je intervenir ?

Mme la PRÉSIDENTE. - Comme ce n'était pas une question, je ne pensais pas que vous vouliez répondre mais je vous en prie, Monsieur GOSSET.

M. GOSSET. - Cela mérite, si vous m'en laissez le temps, que je donne un peu l'éclairage de l'exploitant. Cela va être un peu long.

Mme la PRÉSIDENTE. - Je pense que Monsieur Gosset peut intervenir et puis si vous voyez que dans ses propos il a répondu à certaines de vos questions, dans ce cas-là, vous ne les posez pas. Je pense qu'il faut plutôt que l'on fasse dans ce sens pour rester en lien avec l'intervention, sinon on va aller un petit peu loin.

M. GOSSET. - Déjà pour signifier l'humilité que l'on peut avoir quand on est exploitant et qui est la mienne, qui est la posture actuelle de toutes les équipes du site. Les installations sont complexes, vous le savez, et on se doit d'avoir cette posture d'humilité, de regarder froidement les situations qui sont devant nous pour correctement les caractériser.

Il y a des choses que l'on doit faire maintenant et il y a des choses que l'on peut faire après, et c'est tout le travail que j'ai engagé depuis de nombreux mois pour sérier les problèmes. On a des choses à faire maintenant, on les fait. On a des choses à faire plus tard et on les fera aussi. Ma détermination est entière. Ma responsabilité d'exploitant, c'est celle-ci. Le travail que font actuellement les salariés, EDF et les salariés prestataires, est un travail absolument exemplaire. Il ne se traduit pas toujours, en l'occurrence ce qui se voit du grand public, c'est souvent un réacteur qui se remet à fonctionner sur le réseau. Quand nos réacteurs sont à l'arrêt, l'extérieur ne voit que cela. Actuellement, toutes mes équipes sont à fond pour travailler d'arrache-pied sur nos installations. Par ailleurs, à la fois il y a des constats sur l'installation et la surveillance renforcée. Je vous l'ai déjà indiqué sur la dernière CLI : il y a un travail de précision, de rigueur. Les équipes sont aussi à la manœuvre pour reprendre toute la précision requise dans le travail du quotidien. Et par ailleurs, on travaille à l'avenir puisque l'on a des échéances industrielles qu'il faut aussi réussir.

Je dis tout cela pourquoi ? Parce que, actuellement, ce que fait le site, cela ne se voit pas beaucoup. J'en ai conscience mais c'est un travail qui est exemplaire. Et j'en profite pour dire que les plus de 700 personnes qui travaillent sont accompagnées dans leur quotidien par des prestataires qui, également, font un travail exemplaire.

Sur les diesel, on a de nombreuses entreprises qui travaillent avec nous et qui sont engagées pour traiter les situations que l'on a détectées, et pour beaucoup, qui ont été détectées par les visites de l'IRSN et de l'ASN.

Pour revenir plus précisément sur les diesel. Sans ordre d'importance, le premier sujet, c'est notre déclaration. On a déclaré un événement significatif. Il est actuellement déclaré au niveau zéro. Très prochainement, demain ou lundi, la déclaration évoluera dans l'échelle INES. C'est relativement attendu, j'imagine, de la part de ceux qui sont connaisseurs de ces sujets-là. Je suis en train de vous dire que l'on sera amené dans les prochains jours à communiquer vers la CLI pour faire part du nouveau classement de l'événement. Cela, c'est notre évaluation de l'événement en termes de caractérisation sur l'échelle INES.

Sur la disponibilité des matériels dans leur ensemble, que ce soit les diesel ou les constats qui ont été faits en station de pompage, après analyse de la situation et avant travaux, tous les matériels ont été considérés comme disponibles, au sens du code de la route qui fixe notre travail dans le quotidien. Je répète bien : notre évaluation d'exploitant montre que les matériels étaient disponibles. En revanche, en situation de séisme, un certain nombre de matériels, les diesels, mais les constats qui ont été faits et que l'on a caractérisé ensuite en station de pompage, typiquement sur les gaines de ventilation, en situation de séisme, on n'a pas la garantie que cela tienne formellement. Typiquement sur les diesel, les questions posées cet été très justement par l'ASN, une fois que l'on avait fait les travaux de confortement qui, il est vrai, étaient insuffisants, nous ont amené quand même à caractériser pour savoir si cela tenait ou pas. Ce que je peux vous dire : sur un certain nombre de matériels sur lesquels on a fait les calculs, malgré la corrosion qui était présente, les matériels tenaient. Sauf que, moi, je ne pouvais pas attendre une caractérisation avec des calculs que l'on a fini par « abandonner ». J'ai décidé en toute responsabilité d'arrêter le réacteur de la tranche 1. Est-ce que le réacteur de la tranche 1 était dangereux ? La réponse est non. En revanche, l'arrêt rapide de ce réacteur-là, il permettait de se mettre dans une situation, dans un état du matériel qui nous permettait de nous passer d'une source électrique pour faire les travaux de remise en conformité au séisme de chacun des diesel.

Je pense que c'est l'une des premières fois, pour ne pas dire la première fois, où un directeur d'unité prend ses responsabilités à ce niveau. C'est une décision importante. J'imagine que vous l'évaluez au bon niveau, que d'arrêter un réacteur pour traiter ce type de situations. C'est juste pour vous dire à quel point le signe qui est envoyé à toutes les équipes est fort. Et quand les constats qui sont posés, de dire que, finalement, il y a dix ans il y a eu des constats un peu similaires, croyez-moi, à la fois le plan d'action qui a fait l'objet d'une présentation lors de la dernière CLI, et qui est maintenant déployé auprès de tous les agents, a vocation justement à traiter durablement ce type de sujets. Vous sentez bien que la maîtrise de nos installations, c'est fait de règles. C'est aussi fait du regard des gens, de nos salariés, de la précision. Je parlais tout à l'heure de la personne qui entend un bruit un peu anormal et qui, du coup, plutôt que de passer son chemin, traite le sujet. Il est fait aussi de culture. Donc

c'est cela que j'ai engagé à travers le plan d'action, travailler la posture de nous tous, travailler sur nos fondamentaux de travail. C'est cela qui, durablement, nous permettra de ne pas reproduire ce type de situations.

On a à traiter sur notre installation un certain nombre de constats. Parmi toutes les recommandations faites par l'IRSN, je vais m'attarder rapidement sur quelques-unes :

Petite parenthèse que je souhaite ouvrir : le courrier de l'IRSN que vous avez eu, sachez que c'est un courrier que je n'ai pas eu. J'ai, dans ma relation avec l'Autorité, la relation avec l'Autorité de Sûreté. Et l'Autorité de Sûreté me pose des questions, j'y réponds. Effectivement, le courrier du 12 décembre n'est pas un courrier qui m'était adressé. Je ne scanne pas le site de l'IRSN pour surveiller et savoir si les retours de saisine, dont je n'avais d'ailleurs pas connaissance, ont été faits. Je ne dis pas cela pour m'exonérer de quoi que ce soit. Je dis simplement cela comme introduction pour dire que toutes les recommandations qu'a faites l'IRSN, auxquelles j'adhère, on a engagé dès ce d'été un certain nombre d'actions sur lesquelles je souhaite revenir sans avoir les recommandations que l'IRSN a exprimées dans son courrier du 12 décembre.

La première recommandation concerne un bilan exhaustif. Quand on a fait les travaux sur les diesel, on a fait les travaux pour traiter les sujets de corrosion, mais on en a profité pour faire tout ce qu'il y avait à faire. Cela, c'est probablement une démarche nouvelle, de ne pas traiter que les sujets sur lesquels l'ASN ou l'IRSN nous pointe des questionnements ou des constats, mais aussi de prendre nos responsabilités plus largement à traiter l'intégralité de ce que l'on peut voir. Tous les supports ont été changés sans savoir exactement s'ils tenaient ou s'ils ne tenaient pas. Tous les tuyaux qui devaient être changés ont été changés. Les cadres ont été changés. On a fait un travail de grande ampleur sur ces diesel-là. On est même allé plus loin puisque, en application du guide 21 de l'ASN, on aurait pu revenir vers l'ASN en disant que la voie B au titre du guide 21, on pourrait justifier de la faire plus tard.

J'ai pris mes responsabilités, quitte à impacter notablement le planning de plusieurs semaines puisque la voie B a duré un mois pour traiter également l'écart de conformité sur le séisme de la voie B. Donc sur la tranche 1, les deux voies tiennent au séisme. Et sur la tranche 2, l'une est faite et la deuxième est en cours.

Sur la recommandation 2, sur les griffes, qui sont une partie d'un sous-ensemble des supports qui ont été changés, effectivement, la conception initiale conduit à avoir des rétentions qui permettent à l'eau de stagner, et qui favorise la corrosion. On a effectivement fait évoluer le modèle de nos supports pour fermer ces pièces-là qui ne le permettent pas telles qu'elles sont actuellement installées et à conduire à ne plus avoir ce type de rétention.

Sur la recommandation 3, un état des lieux exhaustif a été fait dans les stations de pompage, qui a conduit à ce que l'on ne déclare aucune indisponibilité à l'instant T, mais conduit en revanche à avoir une vision extrêmement précise du plus petit des constats au plus grand, et à programmer ensuite les travaux sans tarder. Il y a un tas de travaux où j'aurais pu demander à mes équipes de les traiter à l'échéance la plus lointaine qu'il était possible de justifier. J'ai demandé à mes équipes de traiter les sujets au plus tôt.

Sur la recommandation 4, effectivement, notre site, en bord de mer, subit ce que l'on appelle les agressions de type salin qui génèrent ce type de corrosion. J'ai demandé

l'ouverture d'une affaire corrosion dont on aura probablement à débattre dans les mois à venir avec l'Autorité de Sûreté, et cela, dès le mois d'octobre.

Concernant la recommandation 5 qui vise à dire : que s'est-il passé ? Il y a dix ans, on a fait le même constat et puis cela s'est perdu. C'est l'introduction que je faisais tout à l'heure. Le plan d'action, qui vise à adresser toute notre rigueur et notre précision de fond, la culture de tous nos salariés, des équipes aux managers, vise justement à traiter cette recommandation. Et le plan d'action permet d'adresser la remarque et la recommandation 5 en très grande partie.

Sur la 6, cela fait écho à un événement significatif que je vous avais présenté la dernière fois : sur les cabines des transformateurs, de certains transformateurs. Les travaux ont été faits sur la voie A et sont programmés sur la voie B.

Sur la recommandation 7, les écarts sont effectivement traités. Il y a des traces de bord qui sont traités ou qui sont en cours de traitement, et qui ont aussi conduit à justifier un certain nombre de situations, mais aussi à organiser le nettoyage sur ces zones.

Il y a d'autres sujets qui ont été un peu moins directement abordés dans la présentation de l'IRSN et sur lesquels je ne m'étendrai pas mais sur lesquels j'ai également des réponses que je peux éventuellement apporter. Je voulais simplement vous dire quelle est la détermination du site à traiter durablement les sujets, mais avec un regard lucide, humble, mais aussi avec un regard qui soit un regard d'exploitant responsable qui ne vise pas à considérer tout comme catastrophique. Il y a des sujets sérieux dont on doit s'occuper mais, actuellement, quand je vous dis que les matériels sont disponibles, ils sont disponibles. Les diesels, avant que je ne mette à l'arrêt les tranches et qu'on ne les consigne pour travaux, quand on appuyait sur le bouton, les diesels partaient et fournissaient leur fonction. Si, effectivement, il y avait eu une situation de séisme, peut-être qu'un certain nombre de tuyaux se seraient mis à fuir éventuellement. Certes. Mais à l'instant T, si on avait une situation accidentelle hors séisme, on était capable d'assumer la fonction pour laquelle ils ont été conçus. Vraiment, je veux faire passer le message qu'il faut que l'on regarde les choses avec lucidité, responsabilité, et aussi en hiérarchisant les problèmes. C'est probablement difficile pour le grand public d'avoir une hiérarchisation des problèmes, mais je vous prie de croire que, en tant que Directeur d'unité, je décide, enfin j'ai décidé de plusieurs actions fortes pour le site pour prendre toutes les responsabilités et traiter les choses qui doivent être traitées rapidement, mais aussi de programmer plus tard des choses qui, quand on les regarde peuvent être considérées comme devant être traitées maintenant mais qui, pour moi, pour mes équipes, quand on les regarde et quand on les analyses, peuvent être tout à fait programmées dans la durée.

Mme la PRÉSIDENTE. - Je passe la parole à l'IRSN.

Mme ZAMARRENO (IRSN). - Je voulais juste préciser quelque chose, bien que j'aie conscience que Monsieur Gosset ne voulait pas suggérer que l'IRSN ne l'informait pas sciemment. Je tiens à dire que le système français est fait de façon à ce que l'IRSN soit le soutien technique de l'ASN, et que la loi TECV a décidé que l'IRSN ne doit pas seulement en référer à l'ASN, à qui nos avis sont destinés normalement, mais doit également les mettre à disposition du public, donc également d'EDF par le fait, qui vous sera bien les lires chez EDF, et qui sont en effet tous disponibles sur notre site public, comme je l'ai dit en début de

présentation. Mais le législateur a jugé qu'il était important que l'on informe tout le monde mais il ne nous a pas demandé d'informer spécifiquement EDF. C'est la loi.

Mme la PRÉSIDENTE. - Je vous remercie de cette précision.

M. AUTRET.- Vous avez répondu à bon nombre de mes questions, en particulier sur le reclassement de l'événement sur le diesel. Cela étant, lors de la déclaration de ce souci, vous parliez, chez EDF, de traces de corrosion, et l'IRSN parle dans sa présentation de corrosion avancée. Je voudrais savoir. Je pose la question un peu brutalement mais : qui ment là-dessus ? C'est un point important.

Je voudrais savoir par ailleurs, et cela revient peut-être sur des recherches que vous auriez à effectuer, et je ne vous accuse pas du tout. Je trouve que, depuis que vous êtes arrivé en tant que directeur à la CLI de Flamanville, on a enfin de l'information et de meilleure qualité mais, au niveau de l'histoire du site, la question que je me pose est la suivante : lors de la conception- construction de vos installations, est-ce qu'il y a eu prise en compte de l'effet « air marin » qui est connu depuis un certain temps au niveau maritime ? A Cherbourg, on construit et on sait ce que cela donne sur la ferraille. Avant votre arrivée, qu'en était-il par rapport aux présentations que l'on a eues ? On voit que les problèmes sont signalés depuis 2005. Du suivi des recommandations et de la maintenance préventive, qui aurait, à mon avis, ayant travaillé dans le secteur de la maintenance ailleurs, aurait dû être pris en compte au titre de la maintenance préventive, c'est à dire regarder ces éléments métalliques ? Ce serait peut-être possible de faire des recherches sur l'histoire du site, à votre niveau, en tant que directeur du site aujourd'hui. Là, on apprend quand même que cela fait grosso modo, 14 ans que l'installation tourne et on est très content qu'il n'y ait pas eu de séisme ou d'événements majeurs, sinon on aurait été assez embêté.

Dernière question : y-a-t-il eu déclaration d'événement pour les problèmes un peu identiques repérés sur les stations de pompage, des problèmes que j'avais repérés lors d'une visite sur le site avec votre prédécesseur ? Je les avais mentionnés de fait. Un certain nombre de choses sur le plan de l'oxydation étaient franchement apparentes. La dernière question, vous y avez un peu répondu mais je pense qu'il y aura un REX (retour d'expérience) au niveau national pour l'ensemble des sites de bord de mer.

M. GOSSET. - Excusez-moi : Quel est le premier sujet ?

M. AUTRET.- Le premier sujet : vous aviez déclaré en août des traces de corrosion et l'IRSN voit une corrosion avancée. Pour moi, il y a une différence énorme entre les deux. Si cela se passe sur un triangle sur ma voiture, comme vous mentionniez le code de la route tout à l'heure, l'effet est très différent.

M. GOSSET. - Je ne vais pas entrer dans un débat sémantique car je pense que les mots on peut leur faire dire un peu ce que l'on veut. Je pense que ce sont les photos qui comptent, et dans la présentation, on a des photos. Elles sont parlantes. On ne se cache pas derrière notre petit doigt. La corrosion est celle que l'on voit sur les photos, celle que vous pouvez venir voir sur nos installations. On n'est pas en train de parler de corrosion superficielle car, au titre du programme de base que l'on déploie au titre de la maintenance préventive, les traces de corrosion superficielle sont acceptables, sont éliminables et elles ne touchent pas fondamentalement à la structure. Là, on n'a pas parlé de traces superficielles. On parle de

traces de corrosion avancée. Il y a des zones qui présentaient effectivement de la corrosion avancée mais nos supports n'étaient pas tous en ruine. Ce n'est pas cela la réalité.

Et je vous prie de croire qu'il y a même des supports et des cadres pour lesquels vous allez voir des photos, quand on les a retirés, les intervenants ont eu un mal de chien à les retirer tellement c'était difficile. Ils tenaient bien. Les situations de corrosion sur l'ensemble étaient extrêmement variées. Pour résumer une situation hétérogène, les mots sont difficiles pour l'exprimer. Les photos le montrent.

M. ROUSSELET.- Pour rester sur ce thème : c'est vrai que je recommanderais quand même que, dans la communication, de fait, ces mots ont une importance et nous transmettent une information qui étaient des traces de corrosion. C'étaient vraiment les termes écrits et utilisés. Vous conviendrez, comme vous venez de le dire, que c'était très hétérogène. Et, visiblement, il y a quand même des IPN (poutrelles d'acier) qui étaient très corrodés, pour ne pas dire plus. D'après les témoignages du chantier que l'on a pu avoir, il y a quand même des endroits dans lesquels on pouvait passer un doigt à travers la peinture. Je ne dis pas que c'était le cas partout. J'ai entendu ce que vous dites. En termes de communication, je pense que vous pourriez, mais j'ai vu qu'il y a une amélioration énorme dans ce que vous avez fait ce matin, merci, je reconnais tout l'effort que vous avez pu faire dans toutes vos explications, c'est vraiment louable. À l'avenir, si, de fait, il y a des choses qui sont très hétérogènes, au lieu de dire « traces de corrosion », dites-nous que globalement il y avait des traces mais qu'il y avait aussi des endroits très touchés. Vous nous parlez de photos. De fait, j'aimerais bien voir les photos des IPN que les gens du chantier m'ont raconté. A priori, il y avait quand même des endroits où cela ne tenait plus.

M. GOSSET. - C'est dans la suite de la présentation. J'espère que l'on aura le temps de présenter ces photos.

Pour répondre aux questions de M. Autret : à la conception, l'installation initiale n'a pas forcément prévue de modalités spécifiques liées à la corrosion en milieu bord de mer. En revanche, les programmes de maintenance sont normalement adaptés à ce type d'événements. L'ont-ils toujours été avec la fréquence nécessaire ? Ce n'est pas complètement vrai, et on a ce travail à faire devant nous pour savoir comment on adapte notre travail de maintenance préventive sur ces matériels-là, et c'est-ce que l'on va faire.

Concernant la station de pompage, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'événements significatifs dans le passé qui pourraient conduire à avoir le même type de situations que sur les diesels. Pour autant, les travaux qu'on a à faire vont être faits. On a des travaux en station de pompage qui sont d'ailleurs déjà engagés.

Et la question qui venait derrière : c'était le retour d'expérience avec les autres sites. En liaison avec les entités nationales, ce sont des sujets qui sont beaucoup échangés. Notre situation est atypique sur le parc vis-à-vis des diesel. Pour autant, elle conduit les autres sites à se réinterroger et à voir en quoi ils ont déployé toute la rigueur nécessaire dans leurs programmes de maintenance.

Voilà en étant très rapide parce que je pense que c'est intéressant que l'on s'arrête tout à l'heure sur les photos, ce qui concerne le point suivant, sauf erreur.

M. ROUSSELET.- J'ai bien entendu la réponse de l'IRSN. C'est vrai que vous signalez à tout le monde les avis. Peut-être, que d'envoyer directement le courrier à la personne concernée, cela faciliterait un peu les relations. C'est une petite remarque mais évitez au directeur d'un CNPE d'aller lui-même chercher sur un site web quelque chose qui est au public, je pense que là, il y aurait un courrier directement adressé, on gagnerait sûrement du temps.

M. MANCHON. - L'avis de l'IRSN est formulé à la saisine, à la demande de l'ASN et l'avis nous est destiné à nous. C'est à l'ASN qu'il est destiné ...

M. ROUSSELET. - Oui, j'ai bien compris mais puisqu'il est public, bon ...

(Rires dans l'assemblée).

M. MANCHON. - Oui, il est public mais, en tout cas, après, les échanges techniques ont lieu avec l'ASN accompagnée de l'IRSN et parce que c'est un travail que l'on fait ensemble.

M. ROUSSELET.- J'avais une question pour vous, l'ASN : comment se fait-il que l'on ait une autorisation de redémarrage après la décennale, avec toutes ces étapes-là, avec un arrêt du réacteur qui vient juste après ? Vous admettez que, pour le grand public, c'est incompréhensible. On vient d'autoriser à redémarrer pour 10 ans une installation dans laquelle on a fait un bilan complet. Théoriquement, il y a quand même des choses assez grosses qui étaient visibles, et on autorise à redémarrer, et le directeur prend ses responsabilités, comme il nous l'a dit, d'arrêter quelque temps après parce que, finalement, après réévaluation, il juge lui que ce n'est pas bon. Je ne comprends pas comment vous, de votre côté, vous autorisez à redémarrer une installation pour 10 ans alors que voit que le bilan finalement n'est pas bon ?

M. MANCHON.- Il faut voir que, dans un processus de contrôle d'un arrêt de réacteur, et particulièrement lors d'une visite décennale, il y a un très grand nombre de travaux, de contrôles, qui sont mis en place par l'exploitant. Vous pouvez le voir au travers de nos lettres de suite. Cela génère de notre part un grand nombre de visites au sein des installations, dont certaines, notamment celles du 30 août, a été réalisée dans le cadre du contrôle de l'arrêt de réacteur, la visite décennale du réacteur n° 2. En tout cas, cela concentre un certain nombre d'actions.

Ensuite, dans le cadre du redémarrage, l'exploitant nous envoie un certain nombre de documents, notamment dans le cadre de la divergence, un bilan de l'ensemble des travaux et de l'état de son installation dans lequel il statue que son installation est apte à poursuivre son fonctionnement. Le premier responsable de la sûreté, c'est l'exploitant. Il nous indique avoir réalisé un certain nombre de contrôles. L'exploitant s'engage sur la poursuite de fonctionnement de son installation. C'est sur cette base-là, et également sur la base de l'ensemble des inspections et de l'ensemble des points qui ont pu être vus lors d'échanges techniques. Mais c'est bien sur la base du dossier que l'autorisation de divergence est prononcée.

Ensuite, le retour d'expérience doit être tiré. Des contrôles ont déclaré conformes des situations qui ne le sont pas. C'est là tout le besoin et tout le travail qu'a souligné Monsieur Gosset dans le cadre de la surveillance renforcée. C'est l'objectif de cette surveillance renforcée. Il y a des activités sur le site qui nécessitent d'être réalisées avec plus de rigueur. Le plan de surveillance, le plan d'action proposé dans le cadre de la surveillance renforcée, a

cet objectif. On va suivre ce plan d'action et on va s'assurer qu'il en porte aussi les fruits. C'est un travail que l'on est en train de faire. C'est un point d'attention très fort pour l'ASN. Et cette surveillance renforcée s'inscrit justement dans ce cadre-là, justement dans le cadre du redémarrage à la suite d'un nombre très important de contrôles et des choses qui n'ont pas été vues.

M. LATRUITE. - Je voulais juste confirmer l'investissement des équipes d'EDF ainsi que des partenaires à remonter la situation. Mais aussi que l'on note l'évolution des équipes vis-à-vis du plan d'action et de l'intégration culturelle de faire bien avant de faire vite. C'est quelque chose maintenant que l'on sent en remontées sur le terrain. C'est vraiment pris en compte. L'exemple de l'agent de terrain : il sait que, maintenant, il va dire les choses, on va l'écouter, on va aller voir et on va faire bien. La hiérarchisation, tout faire sur le diesel, c'est aussi cette situation. Mais aussi les remontées de terrain. Vous avez des agents de terrain qui disent que, maintenant, ils prennent le temps, ils s'expliquent, ils mettent les bonnes personnes autour de la table pour faire le travail le plus correctement. Voilà. C'est une évolution que l'on a sentie sur le site.

Mme la PRÉSIDENTE.- Merci de ce témoignage.

M. AUTRET.- Un peu de positif. Je voulais remercier M. Gosset d'avoir cité les rondiers dans les affaires de maintenance tout à l'heure par rapport aux tuyaux et aux sifflements. Je crois que les rondiers, de fait, ont une fonction essentielle sur les sites et ils ne sont pas suffisamment entendus ni cités en général. Il faudrait les suivre beaucoup plus même si je sais que ce n'est pas forcément très facile.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je propose que l'on passe la parole à Monsieur Gosset, et peut-être vous demander, Monsieur Gosset, de commencer votre présentation par :

8. POINT D'AVANCEMENT DE LA VISITE DÉCENNALE DE L'UNITÉ DE PRODUCTION N°2. POINT D'AVANCEMENT DES CHANTIERS DES DIESELS DES DEUX UNITÉS DE FLAMANVILLE 1 ET 2. POINT D'AVANCEMENT SUR LA CONSTRUCTION DES DIESELS D'ULTIME SECOURS. LE CALENDRIER DE MISE EN SERVICE DES DUS. SERA-T-IL RESPECTÉ ?

De façon à ce que l'on ne perde pas le fil avec ce que l'on vient de dire. Ensuite, revenir sur le point d'avancement de la visite décennale. On a parlé des photos. Je trouve que c'est plus fidèle vis à vis des débats que l'on a actuellement.

Je propose comprennent ce point de façon qu'on ne perd pas le fil avec ce que l'on vient de dire et revenir sur le point d'avancement de la visite décennale. On a parlé des photos je trouve que ses plus fidèles vis-à-vis des débats qu'on a actuellement.

M. GOSSET. - C'est parfait. Du coup, vous voyez, cela fait écho aux photos un peu équivalentes que l'IRSN a montrées.

Les matériels concernés, les diesels, sont dans le local devant la grue et les échangeurs sont au-dessus, avec les protections dites « Grand vent » qui sont les cages qui se situent au-dessus, et que l'on a dû d'ailleurs retirer pour faire tous nos travaux. Pour faire les interventions, cela nécessite à la fois de retirer beaucoup de matériel mécanique des

structures, ce qui nécessite beaucoup d'opérations de grutage. Comme vous avez pu le constater, on a eu quand même trois, quatre mois compliqués en termes de météo dans le Cotentin. Je ne suis pas là depuis très longtemps mais j'ai compris que c'était quand même un peu atypique. Beaucoup de pluie et beaucoup de vent. À 50 km/h de vitesse du vent, nos grues s'arrêtent et on ne peut donc pas travailler. Ce qui fait que, pour nous, c'est compliqué parce que l'on n'a pas un planning très fiable de l'enchaînement de nos activités qui nécessitent beaucoup de grutage et des intervenants qui interviennent. Il y a à peu près une centaine d'intervenants qui gravitent autour de l'activité en 3 x 8. Les pluies fortes plus le vent qui interdisent le grutage, c'est quand même un chantier compliqué.

Les slides suivantes montrent, en haut, le schéma d'écart. En bas, les supports, enfin tous les supports. Il y a à la fois les griffes dont parlait l'IRSN tout à l'heure, mais d'autres supports qui ne sont pas tout à fait les griffes de maintien des cadres. À droite, on voit là déjà des supports sur lesquels il y a des traces de corrosion. C'est difficile à voir ici si c'est superficiel ou si c'est structurel. Celle-ci sont plutôt superficielles. Les structurelles, elles sont compliquées à « toucher du doigt » dans le cadre d'une photo parce que l'on voit, par exemple, sur le triangle de droite, la partie diagonale, qu'il manque un bout dans la partie tout de suite en bas de l'arrête, et cela, typiquement, c'est de la corrosion qui est un peu plus structurelle que sur les parties plates où c'est superficiel.

On voit les traces sur la partie droite, la partie basse du support, les traces de corrosion où l'on voit que c'est entre le superficiel et le structurel. Pour autant, vous voyez l'épaisseur de la tôle. Il y a une grosse épaisseur mais, pour autant, là on est sûr de la corrosion plutôt structurelle. Ce n'est pas une simple corrosion de surface. On en voit sur les parties hautes. Tout en haut, sur la photo, on voit que le support a changé mais on ne voit pas trop la corrosion. En revanche, sur la partie en bas, à gauche, on voit un peu mieux la corrosion présente.

Les cadres dont on parle, c'est ce qui tient, c'est ce qui est entre les alvéoles où il y a des ventilateurs. Et puis les réfrigérants qui sont les grands rectangles que vous avez vus, et qui, là, sont déposés. Ces cadres-là qui sont en rouge, on voit sur la partie du « T », en bas, la poutrelle horizontale et puis la poutrelle qui monte, on voit les traces de corrosion qui, là aussi, sont en partie structurelles. Le chantier nécessite beaucoup d'activité de logistique avec la mise en place d'escaliers et de structures à l'extérieur pour faire monter les gens parce que, monter à l'intérieur par les locaux, c'est quand même un peu compliqué. Il y a des crinolines pour les intervenants qui ont à monter et à descendre, ce n'est pas très bon en termes de sécurité. Ce n'est pas très agréable à faire. On a donc monté les structures d'échafaudage par l'extérieur.

Là, on voit le montage, en noir, des cadres qui étaient rouges avant. Les cadres noirs sont donc des cadres neufs. On les a tous changés. Là, on est sûr la tranche une, je pense. Et puis à droite, on voit les échangeurs reposés que sont ces grands échangeurs rectangulaires, qui sont reposés à la suite de la rénovation. Une fois terminé, on voit les échangeurs posés. On voit les tuyaux qui ont été changés, les supports, que l'on voit mieux à droite, qui sont refaits à neuf. On en a profité, parce que là vous voyez qu'il y a des manchons compensateurs en matériaux en élastomère, de part et d'autre. On ne les voit pas bien mais ce sont des manchons qui acceptent des déplacements en cas de séisme pour lesquels on avait prévu,

enfin on avait justifié la situation pour le faire sur les arrêts suivants, mais comme là on a tout changé, on en a profité pour traiter également les manchons compensateurs que l'on avait programmés sur les arrêts suivants.

Ce type de structures, cela ne paraît pas grand-chose, mais pour un chaudronnier, ce ne sont pas des bestioles tout à fait simples. Une grosse partie de la fabrication a été faite par EFINOR, à Cherbourg. Je me suis rendu sur place pour voir comment ils faisaient. Au-delà du fait qu'ils étaient super contents d'avoir ce type d'activité, et que cela les rendait fiers de travailler pour nous, et pouvoir résoudre des problèmes pour le compte EDF, c'est quand même un boulot assez exigeant en termes de qualité de réalisation. Ce sont quand même des matériels un peu compliqués à élaborer.

A l'intérieur du local, où il y a à proprement parler le diesel que vous voyez là, on en a profité pour traiter un certain nombre de constats que l'on avait prévu de traiter plus tard. On les a traités là. Tout est au carré. On en a également profité pour faire un gros travail de peinture. Ce n'est pas que l'aspect visuel qui compte sur ces matériels-là. C'est aussi la qualité d'exploitation puisque, quand le matériel est repeint, c'est plus facile de voir les fuites que l'on a à traiter. C'est moins facile quand le matériel est écaillé. C'est aussi la qualité d'exploitation la mise en place de peintures nouvelles.

Quand vous rentrez dans les locaux diesels vous faites « Ouah ! ». C'est la consigne que j'avais donnée aux équipes. Quand quelqu'un vient sur le diesel, il fasse cela, et il fasse cela comme n'importe quel diesel du parc. On est revenu à un standard, le standard attendu d'un exploitant responsable.

J'espère que cela répond en termes de photos, photos qui permettent d'illustrer l'état, la fin et aussi l'ampleur des travaux. Sur les diesels d'ultime secours, cela intervient dans le cadre d'engagements de la part d'EDF sur les modifications post Fukushima qui, comme vous le savez, se sont déployées, ont été mises en service en grande partie en 2019, et pour la suite en 2020. 33 diesels d'ultime secours ont été mis en service sur le parc l'année dernière. Cela fait 35 au total puisqu'il y en avait déjà eu 2 auparavant. Et pour l'année 2020, EDF a pu respecter son engagement vis-à-vis de l'Autorité de Sûreté pour l'année 2019. Pour ce qui est du site de Flamanville, notre engagement, pour mi 2020 : les diesels d'ultime secours sont des diesels un peu plus puissants que les diesels que l'on a depuis le démarrage. Le bâtiment, c'est celui-ci. Il n'est pas complètement terminé parce que, au-dessus, il y a les protections « grand vent » qui ne sont pas posées. Ce sont des travaux de génie civil, d'électromécanique, bref du travail un peu classique.

Les essais d'endurance ont été faits sur le diesel d'ultime secours N°2 et ils sont en cours sur les diesels d'ultime secours N°1. Ce sont des monstres de structures. C'est quelque chose comme 1 500 tonnes de ferraille et vous pouvez y rajouter l'équivalent de 700 tonnes de matériel électromécanique. Quand vous avez un édifice qui fait 2 500 tonnes, si vous ramenez cela à une voiture qui fait une tonne, vous prenez un parking de Auchan à Cherbourg, vous prenez toutes les voitures et cela fait un diesel d'ultime secours. C'est cela la quantité de matière que l'on a dû mettre en œuvre pour chacun des diesels.

Rien de vraiment plus, voilà. Là, ce sont des photos. Il y a un petit film que l'on peut passer.

(Diffusion d'un film).

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vous laisse revenir rapidement sur l'actualité de la visite décennale, Monsieur Gosset.

M. FOOS. - Je reprends ce qu'avait dit le Président de l'ASN, monsieur Lacoste : est-ce que ces diesels-là sont à l'abri de toute vague géante, ce qui était sa propre expression et qui était vraiment le retour « Fukushima » ? On voit qu'il est à l'abri de tas de phénomènes, tornades et autres mais est-ce que, en aucun cas avec une vague géante, les diesels seraient noyés, ou non ? C'était le b.a-ba au départ de cette fabrication de diesels.

M. GOSSET. - La réponse est oui. Après, je ne sais pas ce que vous entendez par la « Vague géante » parce qu'il faut la caractériser.

M. FOOS. - A Fukushima, il y avait 19 mètres.

M. GOSSET. - Je n'ai pas la valeur et, peut-être que l'on pourra vous apporter les éléments. Mais, entre le niveau le plus haut de la marée et puis la plateforme, et puis les DUS (diesels ultime secours) pour lesquels il y a une hauteur de sécurité qui a été rajoutée, ce n'est pas un mètre, c'est 15 ou 20 mètres. Je ne l'ai plus en tête exactement. J'ai plutôt en tête 15 mètres mais on vous apportera la réponse mais, effectivement, cela tient compte d'une submersion de la plateforme. C'est d'ailleurs dans le référentiel « Fukushima » pris en compte, que l'on a intégré puisque cela vise aussi à mettre en place des moyens type FARN (Force d'Action Rapide Nucléaire) du fait d'un site qui est complètement isolé. Je parle de Flamanville mais cela peut être n'importe quel autre. Complètement isolé des moyens de communication, d'accessibilité, ce qui fait que le site doit être géré en autonomie, savoir gérer des accidents multi-tranches, ce qui n'était pas dans notre référentiel, d'où l'évolution de nos dimensionnements des équipes en situation extrême. Je pense d'ailleurs que, sur ce sujet, je proposerais bien sur une prochaine CLI, que l'on fasse un petit 360 des différentes dispositions organisationnelles et matérielles post Fukushima, pour traiter l'intégralité de ce sur quoi on s'est engagé. Cela peut être utile puisque l'on a des choses en termes d'organisation qui se mettent en place et qui, par exemple, sur les équipes « Situations extrêmes », sont en place définitivement sur tous les sites depuis le 1er janvier 2020. Cela se fait un peu discrètement mais cela se fait.

Sur la visite décennale, je vais être court. Vous connaissez la structure d'une visite décennale. Le premier tiers, pour nous, s'est plutôt correctement passé. Ensuite, on a été en difficulté sur l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal qui a eu du mal à se réaliser. Il s'est réalisé au cours du mois de juillet. On a enchaîné avec l'épreuve « Enceinte » qui s'est enchaînée rapidement ensuite et qui s'est parfaitement déroulée, avec de bons résultats. Ensuite est venue l'affaire « Diesel » dont on a parlé longuement aujourd'hui. Du coup, la visite décennale a été interrompue. Pourquoi ? Parce que, quand on travaille sur un diesel, cela le rend indisponible et, du coup, on se prive d'une voie électrique, ce qui ne nous permet pas de poursuivre dans des états du réacteur différent. On est « scotché » dans une situation où il faut attendre la réalisation de tous nos travaux sur les diesels.

Pour autant, on a un certain nombre d'autres travaux qui font suite d'ailleurs à l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal. Vous savez que, s'agissant de l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal, on a eu plusieurs déboires, notamment un qui concerne les colonnes de thermocouple, qui présentaient un problème de position dans le cœur, et qui sont des matériels qui traversent le couvercle et qui présentent une étanchéité

qui n'était pas parfaite. Cela nous a conduits à faire des essais de bon positionnement de ces colonnes. Et ce sujet-là est toujours en cours d'instruction. Il fait l'objet de derniers essais qui sont à venir et, dans le cadre des essais que l'on a réalisés, on a été amené à souiller le couvercle, ce qui nécessite des nettoyages qui sont « concurrentiels » en termes de planning à l'affaire « Diesel » qui est en cours. Une déclaration au titre du réseau et du marché de l'électricité que l'on a affiché un retour de l'unité au 31 mars.

Après, les différents travaux peuvent être passés très rapidement. Il y a eu machine d'inspection de la cuve. Cela a été fait. L'épreuve hydraulique, j'en ai parlé, cela a été terminé avec des retards. Le revêtement de l'enceinte de confinement, c'est fait. L'épreuve « Enceinte » a été réalisée et conforme. Les modifications importantes au titre du grand carénage sur le contrôle-commande sont réalisées mais il faut être dans d'autres états réacteurs pour pouvoir les tester. Les essais de requalification sont donc à venir.

Sur les générateurs de vapeur, les opérations de manchonnage qui sont des opérations que l'on appelle « Tête de série ». C'est la première fois qu'on les fait sur le palier 1 300. Les premières opérations de ce type-là, sur les générateurs de vapeur, ont été faites à Gravelines l'année dernière. Et sur le 1 300, c'est la première fois qu'on les fait, donc à Flamanville, tranche 2. Le manchonnage est fait. On a encore quelques opérations de reprise, de traitement, de pose de bouchons soudés sur des bouchons qui ont été posés historiquement, et que l'on a voulu remplacer avec des bouchons soudés. Cela reste une opération en cours avec FRAMATOME.

Maintenance condenseurs, cela a été fait, très bien fait d'ailleurs. Maintenance turbine, cela a été fait avec les essais de requalification qui sont devant nous. Station de pompage avec les grosses opérations de remplacement du tambour filtrant, là aussi c'est fait. Remplacement du rotor d'alternateur, c'est fait, et il reste les requalifications à faire.

Là, j'ai mis ce que j'ai dit tout à l'heure en termes de timing, je n'ai pas mis « arrêté », c'est l'enchaînement logique des différentes étapes qui expliquent un peu quel a été notre éthique d'arrêt tranche, en mettant également en perspective les jalons tranche N°1, qui ne sont pas vraiment connectés à la tranche N°2, mais qui permettent de donner le jalonnement de notre affaire « Diesel » puisque l'on a mené en parallèle la tranche N°1 et la tranche N°2.

Je proposerais bien de ne pas passer la vidéo car elle retrace les quelques images, les points-clés que je viens de donner. Cela nous permettra peut-être de gagner cinq minutes.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. On poursuit notre ordre du jour. Je redonne la parole à l'IRSN pour évoquer :

9. PUISSANCE MAXIMALE DISPONIBLE DU RÉACTEUR N°1 INFÉRIEURE À SA PUISSANCE NOMINALE DE 100%. PRÉSENTATION DE L'AVIS IRSN/2019-00148 DU 1ER JUILLET 2019.

QUELS SONT LES TAUX DE BOUCHAGE DE CHAQUE GÉNÉRATEUR DE VAPEUR DES DEUX UNITÉS DE FLAMANVILLE ? EST-CE QUE LES GÉNÉRATEURS DE VAPEUR EN PLACE POURRONT FONCTIONNER JUSQU'À LEUR CHANGEMENT ?

Questions formulées par les membres du bureau.

Mme ZAMARRENO (IRSN). - Vous avez demandé une présentation sur une partie de l'avis IRSN cité là. Il était dédié au bilan des essais de redémarrage du réacteur à l'issue de la VD3 de 2018.

Pour expliquer le cadre de cet avis, la troisième visite décennale de ce réacteur a eu lieu entre avril 2018 et janvier 2019. Comme c'est traditionnel sur les arrêts de tranche, un mois après le redémarrage, il y a une réunion essai, entre l'exploitant, l'ASN et l'IRSN, pour analyser par sondages, les essais périodiques, qui sont des essais périodiques par définition, et les essais de requalification. L'objectif de cette réunion, c'est de vérifier l'absence d'éléments techniques susceptibles de remettre en cause l'exploitation du réacteur pour le cycle de fonctionnement en cours.

Les sujets abordés dans cet avis sont les suivants : la surveillance de piquage sensible, les contrôles de performance de MPS de motopompes ASG sur les générateurs de vapeur, la puissance maximale disponible du réacteur qui était inférieure à sa puissance nominale de 100 % PN et un essai périodique sur la réalimentation gravitaire de la bêche ASG.

Le seul sujet que je vais vous présenter, c'est celui qui concerne la puissance maximale disponible du réacteur inférieure à sa puissance nominale à 100%.

En ce qui concerne ce sujet, il avait été constaté à la réunion « essais » que la puissance maximale disponible sur le réacteur N°1, était inférieure à 100% de sa puissance nominale. Elle était autour de 98,5 %. L'exploitant a dit qu'il y avait eu de nombreux bouchages préventifs de tubes de générateur de vapeur au cours de cette VD, et que c'était là la principale cause. Néanmoins, il avait également signalé que le taux de bouchage des GV reste inférieur au taux de bouchage maximal considéré dans l'étude de sûreté, ce qui était vrai et que l'on n'a pas remis en cause. Le dossier de sûreté du bouchage de tubes de GV, comme on l'appelle, ne fait pas état d'une altération de la capacité à atteindre 100% en revanche. Par exemple, le réacteur N° 2 de Saint-Alban fonctionne à 100 % de PN avec un bouchage de 12 %, du même ordre de grandeur que celui que l'on peut avoir à Flamanville, et est à 100%. Donc, ceci a amené à dire que l'on s'interrogeait. On soulignait que les paramètres de fonctionnement n'étaient pas cohérents avec ce qui était prévu, puisque l'on prévoyait 100% et qu'il n'y avait pas 100%. On disait donc que des vérifications complémentaires devaient donc être transmises, ce qui nous a amené à la recommandation que vous voyez là, où l'on demandait à ce que EDF s'assure que les paramètres de fonctionnement constatés sur le réacteur N°1 de Flamanville, et notamment un taux de bouchage de l'ordre de 13 % et une puissance durablement inférieure à 100 %, ne remettaient pas en cause les conditions prévues dans les études. Donc, dans ce cadre, des réponses ont été émises par EDF que j'ai fait figurer ici. On a eu tout d'abord une lettre d'EDF qui donnait les demandes complémentaires dont je viens de parler, et qui aborde la diminution de la pression-vapeur suite à un bouchage de tubes dans les générateurs de vapeur important, donc une baisse de la surface d'échange, la baisse de puissance liée au

remplacement des réchauffeurs et, surtout, l'absence d'impacts sur les études de sûreté et les marges mécaniques. EDF a également fourni une fiche de position « Flamanville 1 VD3 », pour analyser l'impact du bouchage des tubes GV par rapport au dossier.

Les sujets abordés sont : le bouchage de tubes GV et, en particulier le taux de bouchage dans le GV, la dissymétrie et la pression secondaire qui sont conformes à l'étude de sûreté dont on vient de parler.

Cette fiche de position aborde également le fait que le débit primaire serait conforme au débit d'essai périodique du chapitre 9 du RGE (Règlement Générale d'Exploitation). Enfin il y fait référence à la fiche de synthèse concernant Paluel 3, où EDF avait signalé l'absence d'impacts en termes d'efforts hydrauliques sur les composants du circuit primaire et du combustible et l'absence de risques vibratoires des tubes des générateurs de vapeur.

Pour répondre à vos deux questions, j'ai fait figurer ici les éléments disponibles chez nous sur le taux de bouchage des réacteurs de Flamanville N°1 et Flamanville N°2. On voit que, sur le réacteur N°1, le premier GV est environ à 8, le second à 13, le troisième est également à 13 et le dernier est à 8. Quant au réacteur N°2, vous avez là les bouchages : 7, 8, 7 et 5.

Enfin, nous estimons que la disposition des générateurs de vapeur pendant le cycle doit être assuré par l'application des RGE, des règles générales d'exploitation.

M. VASTEL. - Je voulais intervenir par rapport aux générateurs de vapeur parce que, à la CLI de février 2018, il y avait déjà eu un événement classé niveau 1 parce le réacteur redémarrait de manière progressive par rapport aux générateurs de vapeur qui fuyaient. Il y avait déjà une fuite de trois litres. La question avait donc déjà été posée. Il y avait donc déjà un problème. Il avait été dit par EDF, à l'époque, que les générateurs, le changement était prévu en 2021/2022. Là, ils continuent à se boucher. Il va donc falloir à un moment les changer, ce qui vient d'être expliqué. À quel moment est-ce prévu ? Vont-ils être changés en 2021 ou 2022 parce que c'est ce qui avait été dit à l'époque ?

M. GOSSET. - Effectivement, après les arrêts que l'on est en train de réaliser, que ce soit le fortuit ou la visite décennale, on a une séquence d'arrêt pour simple rechargement. Ensuite, une visite partielle intégrant le remplacement des générateurs de vapeur.

Pour revenir sur la présentation de l'IRSN qui est très complète, les générateurs de vapeur sont effectivement disponibles. La question pertinente de l'ASN et de l'IRSN, et s'agissant de la puissance qui est effectivement un peu limitée, on a pu aussi en faire la démonstration par une démonstration théorique en prenant en compte les échangeurs qui ont évolué, le taux de bouchage, et on a retrouvé par le calcul la valeur limite que l'on a obtenue au redémarrage.

Et pour terminer sur l'événement significatif de l'époque, il faut savoir que, dans la situation des générateurs de vapeur où il y a effectivement une fuite primaire-secondaire qui existe sur tous les générateurs de vapeur, mais qui chez nous est un peu spécifique, le fait que l'on y aille progressivement au redémarrage, c'est pour que les oxydes se reprécipitent sur les fissures et on retrouve après, à quelques semaines, des taux de fuite qui sont extrêmement bas. La limite autour de 3 que vous citez, on revient sur des valeurs de 0,4 ou 0,5 que connaissent la plupart de nos autres réacteurs.

Le dernier point d'éclairage sur les générateurs de vapeur : vous avez noté que la tranche N°1 est un petit peu particulière par rapport à la tranche N°2 puisque le taux de bouchage est un peu plus élevé. Les générateurs sont un peu plus « critiques » sur la tranche N°1 que sur la tranche N°2. On escompte, on verra bien, avoir un peu moins de mal sur le redémarrage tranche N°2 qui a, par ailleurs, bénéficié d'opérations de maintenance spécifiques avec les manchonnages que j'évoquais jusqu'alors, qui nous conduisent à traiter la question de ces fuites « Pied de tube » et ne pas avoir à boucher, ce qui pénalise le taux de bouchage d'un générateur de vapeur.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je voulais justement donner la parole à l'ASN sur l'instruction de ce dossier.

M. MANCHON.- Je voulais juste faire un léger rappel chronologique et puis cela rebouclera avec la discussion que l'on a pu avoir sur les répartitions de rôles, IRSN et ASN. Cela va être très simple et mon intervention sera très courte. C'est pour rappeler les principales dates, notamment la (? *bruit parasites de téléphones portables*) de réacteur, le 15 février, sous l'atteinte de sa puissance maximum disponible le 18 mars. Comme il a été dit précédemment, une réunion « Essai » le 5 avril, donc saisine de l'IRSN sur la puissance maximale disponible et avis rendu le 1^{er} juillet.

En parallèle, un courrier a été envoyé par l'ASN demandant à EDF d'apporter des justifications complémentaires sur l'adéquation, la démonstration de sûreté des contraintes d'exploitation.

La réponse qui a notamment été détaillée par l'IRSN précédemment a été reçue le 17 juillet. Le message principal que je voulais passer par cette slide, c'est que ces réponses ont fait l'objet d'une instruction en lien avec les services de l'IRSN, notamment la démonstration de l'adéquation des paramètres évoqués précédemment, que ce soit le débit primaire ou la pression dans le secondaire. Tout cela a fait l'objet d'une instruction vis-à-vis de l'étude relative à la démonstration de sûreté des générateurs de vapeur soumis à des bouchages. On estime que les justifications apportées sont satisfaisantes.

M. ROUSSELET.- Pour les échéances de remplacement, par rapport aux fournisseurs : vous avez votre propre calendrier que je comprends, celui que vous annoncez, mais, derrière, à priori, on a quand même des informations émanant de pas mal de fournisseurs qui ont un cahier des charges bien rempli, et qui prennent du retard sur les fournitures actuelles de GV un peu partout. Avez-vous la garantie aujourd'hui que vous réceptionnez bien les GV que vous avez commandés au bon moment ?

M. GOSSET. - Oui, on a la garantie. Les GV sont prêts.

INTERVENANT : hors micro.

M. GOSSET. - J'attendais la question. Ils ne sont pas affectés de ce problème.

Mme la PRÉSIDENTE. - On va passer au point suivant.

10. ÉVOLUTION DES ACCÈS ENTRE LE SITE DE FLAMANVILLE 1 & 2 ET LE CHANTIER EPR.

M. GOSSET. - C'est moi qui pilote ce sujet parce que ma responsabilité de directeur d'unité sur U2 s'étend aussi au titre de la réglementation à être responsable spécialement désigné à la garde-matière et donc, en l'occurrence, avoir une responsabilité sur l'intégralité du périmètre 1, 2 et 3. La question de la garde-matière est donc intimement liée à la protection physique du périmètre.

Le point important des derniers mois, c'est d'avoir la validation de la part des autorités du premier périmètre extérieur. Depuis décembre, on est en zone nucléaire à accès réglementé. Cela veut dire que l'accès est interdit sans autorisation, également sur le périmètre EPR. C'est un retour que l'on a eu à la fin de l'année. Mais la deuxième partie du travail que l'on a à faire, c'est la validation par les autorités de notre deuxième barrière. C'est la ZVR, qui est en rouge, qui, pour nous, valide toutes les modifications « Matériel » qui ont été faites. Vous savez que le site de Flamanville est tête de série pour un grand nombre de modifications « Matériel » qui visent à renforcer notablement la protection de notre périmètre. Cela se traduit par tout un tas de matériels qui permettent maintenant de rehausser notre niveau de maîtrise de ces différents périmètres, et d'avoir, pour Flamanville 3, les mêmes dispositions d'accès que sur Flamanville 1-2, avec une première disposition qui est en place depuis maintenant un an : quand on rentre, tous ceux qui rentrent sont enquêtés par le CoSSeN de la même façon que s'ils rentraient sur n'importe quel autre site de France. Pour autant, depuis un an, réglementairement, on aurait pu se passer de ce type d'enquêtes. Mais depuis décembre, maintenant, c'est obligatoire. C'est le premier point.

Ensuite, en termes d'accès : détection de métaux, vérification de l'identité des accédants, les RX, la détection d'explosif par sondage et la vérification des étiquettes de badge qui sont maintenant réglementairement nécessaires.

L'étape suivante, c'est la ZPR, pour laquelle on a une inspection au cours du mois de février, ce qui nous permettra de faire plusieurs choses. Déjà, c'est un prérequis. On l'a évoqué très succinctement tout à l'heure. C'est un prérequis à l'arrivée du combustible de l'EPR et, ensuite, pour nous, en termes de vie sur le site, cela permet d'avoir un espace commun qui, en termes de performances industrielles et de coopération entre les équipes, est absolument essentiel. Actuellement, pour passer de l'unité 1-2 à l'unité 3, pour passer de mon bureau au bureau d'Alain Morvan, directeur de l'aménagement, et bien je sors du site, je monte, je prends ma voiture, je prends la route départementale, je redescends, je me gare. Bref, cela me prend une demi-heure pour faire 300 mètres. Pour nous, en termes de performance de notre travail en commun avec Flamanville 3, c'est essentiel et, comme vous le savez, on a des adhérences techniques notables puisque, sur l'eau, sur la vapeur, sur les effluents, on a des prérogatives côté Flamanville 1-2 qui sont tout à fait particulières pour l'intégralité du site. Je vous ai à peu près tout dit, je pense.

Mme la PRÉSIDENTE.- Des questions particulières ?

M. ROUSSELET.- On a eu l'occasion de prendre connaissance d'un certain nombre de documents émanant d'EDF sur la mise en place de la sécurité sur le site. Je voulais juste préciser que, dans bon nombre de cas, on faisait référence pour l'application de règles de sécurité à des REX pénétrations Greenpeace extrêmement détaillés, dans lequel on utilisait comme REX, le REX Cattenom, REX Cruas qui étaient des éléments prépondérants dans le dimensionnement des clôtures, le dimensionnement et positionnement des caméras, etc.

On considère que c'est bien que l'on ait pu participer à des audits gratuits qui ont permis la mise en place supplémentaire sur l'EPR. À ce titre, je confirme que l'EPR, aujourd'hui, va devenir la référence en termes de sécurité nationale sur les autres sites puisque ce qui est mis en place aujourd'hui va vraiment servir de référence. On a vu que, sur Cruas, ce sont les mêmes choses qui sont appliquées en prenant référence sur ce qui se met en place à l'EPR de Flamanville.

M. GOSSET. - Vous ne serez pas surpris par le fait que je ne vous paierai pas l'audit en question. Non pas que je n'ai pas envie de le faire. C'est que, en fait, ils ne servent à rien parce que l'on n'a pas attendu les intrusions de GREENPEACE, qui sont totalement illégales pour programmer de façon très ancienne l'intégralité de l'évolution dans le domaine sécuritaire dont, encore une fois, les intrusions ne démontrent pas grand-chose puisque la menace à laquelle on fait face, c'est une menace de type terroriste. Il faut se rappeler cela. Le dimensionnement de nos matériels, de notre surveillance, de la présence PSPG, tout cela, ce sont des menaces de haute intensité. Tout le dispositif organisationnel et matériel est calibré par rapport à cela. Voilà mon seul commentaire.

M. ROUSSELET.- Ce document officiel de EDF, je suppose que vous le connaissez très bien. C'est un tableau Excel très précis dans lequel on voit, de manière extrêmement explicite, la référence REX Greenpeace Cattenom, REX Greenpeace Cruas, etc. Il y a donc vraiment des applications dans le document EDF qui font apparaître cela. Je vous parlais du PSPG. Vous avez tout à fait raison. Rappelons-nous 2007 et les pénétrations de GREENPEACE, premier PSPG à Flamanville suite à pénétration de GREENPEACE, mise en place des PSPG. D'ailleurs, dans les documents CoSSeN, le Général Cormier le cite souvent, des moyens sont mis en place aujourd'hui grâce à cela.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je passe la parole à l'IRSN. Je ne sais pas si c'est pour faire un compliment sur la contribution de GREENPEACE (Rires). Je vous passe la parole volontiers.

ZAMARRENO (IRSN). - Je n'ai absolument rien à dire sur le dernier sujet qui a été débattu. (Rires). Juste un scrupule de dernière minute : j'ai dit tout à l'heure que les RGE devraient assurer la disponibilité des GV pendant le cycle. J'espère ne pas avoir été mal interprétée. Les RGE ne sont pas une garantie. C'est tout simplement qu'il est prévu un certain nombre de critères qui peuvent alerter quant à une évolution qui ne serait pas positive.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie de cette précision. Monsieur Manchon, pour l'ASN, je vous passe la parole à propos de notre dernier sujet.

11. PROJET DE MODIFICATION DU DÉCRET AUTORISANT LA CONSTRUCTION (DAC) DE L'EPR DE FLAMANVILLE.

M. MANCHON.- Je vais vous présenter le projet de décret modifiant le décret n° 2017-534 du 10 avril 2007, ou plus communément appelée « Décret d'autorisation de création », le DAC, de l'EPR de Flamanville.

Tout d'abord, je m'excuse auprès de cette CLI pour ce sujet qui est arrivé tardivement à l'ordre du jour. Un autre sujet était prévu initialement à l'ordre du jour et, suite à l'échange avec M. Lunel, et intervention de la présidente, le premier sujet a été remplacé et reporté à

la prochaine CLI. Le pilotage de ce sujet n'est pas entièrement à la main de l'ASN car, comme vous le savez et comme il sera rappelé plus tard, pour modifier un décret, c'est le ministre qui modifie un décret. Et le service en charge de l'instruction pour le ministre et la mission sûreté nucléaire « Radioprotection » au sein du ministère de l'Environnement qui a donc sollicité l'avis de l'ASN, qui a deux mois pour se prononcer. L'avis a été sollicité fin décembre, ce qui explique aussi le délai tardif. Dans le cadre du processus, nous avons également proposé à la CLI d'être auditionnée par le collège de l'ASN. Ce sont des modalités dont nous allons discuter avec la présidente. Nous allons également proposer de recueillir vos contributions comme cela avait pu être le cas pour la précédente modification en 2017.

Si je reviens sur l'objet de la demande et la version actuelle du DAC, j'ai repris uniquement l'article qui était visé par la demande d'EDF. L'article qui fait l'objet d'une demande de modification, c'est le « 2 » de l'article 3 qui fixe le délai pour réaliser le premier chargement en combustible nucléaire du réacteur à 13 ans, à compter de la publication du présent décret au Journal Officiel de la République française. 13 ans à compter de 2007, cela nous amène à 2020. Ce qui conduit à la demande d'EDF finalement de modifier ce « 2 » de l'article afin d'accorder 4 ans supplémentaires pour mettre en service l'installation.

Quel est l'objectif annoncé par l'exploitant pour ce délai ? Premièrement, c'est de permettre la réparation des services secondaires principaux et, notamment, le sujet dont on a pu discuter ici, à la CLI : les traversées d'enceinte. Mais c'est également permettre d'inclure une marge par rapport à la durée des réparations. Comme il a pu être dit tout à l'heure, le délai affiché par EDF est 2022 et, là, on demande une marge de quatre ans supplémentaires, jusqu'à 2024.

Si je reviens sur le processus très réglementaire que j'ai esquissé tout à l'heure, c'est régi par le code de l'environnement. C'est l'ancien décret du 2 novembre 2007, appelé communément « l'ASN décret procédure », qui est maintenant codifié dans le code de l'environnement aux articles R593-41, R593-54. L'essentiel des dispositions n'a pas changé. Je pourrais y revenir, notamment dans la présentation, il y a des articles, notamment article 26 et 31, qui sont des procédures que vous connaissez certainement et qui, maintenant, font référence à des articles du code de l'environnement.

La demande d'EDF date du 23 juillet 2019. Elle a sollicité auprès du ministre en charge de la sûreté nucléaire la modification dudit décret d'autorisation de création du réacteur EPR de Flamanville afin de prolonger de 4 ans la durée prévue pour la mise en service de l'installation. Il s'agit donc de remplacer le « 13 ans » par 17 ans. L'ASN a été saisie à la suite afin de rendre son avis sur ce projet. Conformément à l'article R593-48, qui correspond à l'ancien 32 du décret abrogé du 2 novembre 2007.

Si je passe à l'avis de l'ASN sur le projet de décret : quel a été l'avis à la suite de l'analyse de la demande d'EDF d'augmentation d'une durée de quatre ans, de la prolongation du décret d'une durée de quatre ans avant mise en service de l'installation ? Tout d'abord, l'ASN considère que la demande relève bien de l'article 593-48 du code de l'environnement, qui correspond à un article 32. Il est notamment entendu dernière cette phrase que l'ASN considère que ce n'est pas un changement d'exploitant, ni une modification substantielle de l'installation, ex article 31, et cela correspond donc bien à l'article 32 qui est une autre modification, un autre cas de modification du décret d'autorisation de création.

Ensuite l'ASN considère également que la demande de modification ne nécessite pas la mise à jour d'un certain nombre de documents qui ont été fournis lors du dépôt du dossier. Cela peut être l'identification de l'exploitant, un certain nombre de cartes, de plans, le rapport préliminaire de sûreté, le compte-rendu du débat public qui a eu lieu (?) d'autorisation de création. Donc, à propos de tous les documents fournis, l'ASN estime que cette modification n'impacte pas le contenu de ces documents.

Enfin, plus largement, l'ASN estime que cette demande n'a pas d'impacts sur la protection des intérêts visés par l'article L593-1 du code de l'environnement que sont plus communément la prévention des accidents, les fonctions de sûreté, future fonction de sûreté des installations, la qualification des équipements et, finalement, tout ce qui concourt à la protection à la fois de l'environnement, mais également de garantir la sûreté du réacteur.

Voilà ce qui est attendu en termes juridiques par : « n'a pas d'impact sur la protection des intérêts visés par l'article le L593-1 du code de l'environnement ». Pour étayer cet avis plus en détail sur l'absence d'impacts finalement de cette modification, l'ASN note différents points. Le premier point touche aux dispositions de conservation des matériels. EDF a présenté une stratégie à l'ASN qu'elle doit décliner dans les mois à venir, stratégie de maintien, de la conservation et de la maintenance des matériels. Également, EDF a présenté dans ce dossier une stratégie de maintien de la compétence du personnel vis-à-vis de la future exploitation du réacteur. L'ASN considère donc que ces dispositions sont de nature à garantir que la prolongation du délai alloué n'a pas d'impact sur les intérêts protégés que j'ai décrit précédemment. Néanmoins, et c'est le travail que nous menons notamment à la division de camps d'inspection au quotidien de l'installation en construction, la mise en œuvre et la déclinaison de ces dispositions feront l'objet d'inspections particulières de l'ASN, et que nous allons réaliser, notamment, sur la conservation du matériel ou sur la préparation du futur exploitant. Ce sont des choses que nous avons déjà regardées précédemment et que l'on continue à inspecter pour s'assurer que les standards de l'installation soient les bons.

Et enfin, un dernier point : l'ASN considère également favorable, très positif, que EDF se soit engagée dans son dossier à prendre en compte les décisions de l'ASN publiées depuis 2014, et qui seront désormais applicables sur le site.

Je ne sais pas si cette présentation déclenche des questions mais, en tout cas, je suis là pour y répondre.

M. JACQUES. - Comme vous le savez, le CRILAN ne partage pas ce point de vue-là. Cela est connu. Pour l'unique raison qui est que, effectivement, l'installation dont il s'agit aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celle qui faisait la demande du DAC officiel. Je me contenterai de cela aujourd'hui.

M. AUTRET.- On note qu'il y a quand même un décalage entre la négociation d'un délai pour un contrôle technique obligatoire pour un particulier et la possibilité pour EDF de négocier une augmentation de durée de la validité du DAC qui se comprend assez bien. C'est de l'humour.

En revanche, on parlait de la conservation des matériels. Il me semble avoir vu passer un avis IRSN, à un moment ou à un autre, concernant les tableaux électriques qui avait une obsolescence au bout de trois ans. On peut donc se poser des questions.

Par ailleurs, j'en profite pour demander ce que devient l'histoire des cadenas ? Si jamais on a des nouvelles, je sais que c'est devant la justice. Je ne veux donc pas interférer par rapport aux affaires judiciaires, mais ce sont des choses qui portent quand même sur le contrôle-commande de la machine.

Mme la PRÉSIDENTE.- Sur cette question, je vous propose que l'on y revienne sur une prochaine CLI, pour justement vérifier par rapport au suivi fait par la justice, une possibilité de transmission de l'information. Je passe la parole à l'ASN pour répondre aux premières interrogations.

M. MANCHON.- Je vais laisser la parole à l'IRSN pour discuter de son avis. Je voulais juste revenir sur le contexte global au niveau de la conservation. Des dispositions vont être prises par l'exploitant que l'on pourra détailler, notamment à la fois de conservation des matériels qui ne sont pas mis en service. Pour des matériels qui ne sont pas en service dans l'installation, venir périodiquement constater et s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bonne qualification. Puis pour les matériels en service, mettre en place des dispositions de maintenance tels que pour des matériels en service dans une installation classique. Cela, c'est tout un tas de dispositions qui concourent au maintien et à la pérennité des matériels sur l'installation. Ensuite, dans le cadre particulier des tableaux électriques, je vais laisser la parole à ma collègue de l'IRSN.

Mme ZAMARRENO (IRSN). - Vous observerez que, sur ma petite présentation, je suis bien représentante de la CLI FLA 1, 2 et non FL 3. (Rires). Je n'ai pas connaissance de cet avis. Je me renseignerai pour une prochaine CLI où j'espère que mon collègue FLA 3 sera là. Mais vous aurez une réponse bien sûr.

M. ROUSSELET.- A propos de la consultation publique, j'ai bien noté que vous avez dit que la CLI serait consultée. Il faut se rappeler que, quand il y a eu enquête publique, lorsqu'il y a eu vraiment la consultation du public, on s'en rappelle, en 2007. On se rappelle des chiffres qui étaient annoncés en termes de temps de construction, en termes d'heures de travail. J'ai vu, par exemple, un chiffre hallucinant. C'était prévu que, au plus haut du nombre d'emplois, on était à 2 400 emplois sur le site dans la courbe présentée à l'époque, et alors que l'on est encore à plus de 3 000 aujourd'hui. On voit des quantités d'éléments sur lesquels les gens se sont prononcés dans un environnement de l'époque, qui est totalement différent aujourd'hui. Or là, on vient nous rajouter quatre ans ce qui fait que, au moment où finalement on a une possibilité que cela démarre, on est dans des circonstances totalement différentes de ce qui a été proposé au public dans la discussion. Je me souviens de ces grands panneaux à la mairie de Flamanville. On a demandé aux gens leurs avis, et les commissaires enquêteurs ont donné des avis sur des données qui étaient celles du moment. Avec une prévision qui était celle que l'on avait évaluée à l'époque. Je trouve donc extrêmement dommage que, dans un tel cas, on ne retourne pas vers une consultation du type de l'enquête publique, parce que les décisions qui sont à prendre aujourd'hui ... Alors, vous dites « peu de modifications notables ». On pourrait en discuter. Arriver à six soudures à la place de 2 dans les traversées, pour moi, tout cela, c'est discutable.

En tout état de cause, pour la consultation du public, pour moi cela semblerait nécessaire de retourner vers une consultation beaucoup plus détaillée que de dire simplement : « On va demander à la CLI ». Je trouve qu'il y a un problème. Évidemment, vous le savez déjà, on ira devant les tribunaux pour gérer cette question. Bien évidemment. C'est certain. Mais, pour nous, ce n'est pas du tout acceptable.

M. GOSSET. - Pour répondre à votre question : la CLI n'est pas consultée mais elle est auditionnée. C'est dans le cadre d'une décision de l'ASN alors que les dispositions relatives à la consultation du public sont fixées dans le code de l'environnement.

Pour répondre précisément à votre question sur ce qu'est une modification substantielle : il y a quand même un certain nombre de critères qui définissent ce qu'est une modification substantielle et que l'ASN a analysé au regard de la demande d'EDF, notamment un changement de nature ou accroissement de la capacité de l'installation, un ajout d'une nouvelle installation nucléaire de base dans le périmètre où, finalement, une modification des éléments essentiels liés à la protection des intérêts. Ce sont donc ceux que j'ai prononcés précédemment. L'ASN a considéré que le rapport préliminaire de sûreté et les éléments définissant le réacteur lors du dépôt du dossier n'avaient pas été remis en cause de manière substantielle par cette modification de 4 ans du délai d'autorisation de mise en service dans le décret d'autorisation de création. Voilà la décision et l'avis rendu, proposé par l'ASN.

Mme la PRÉSIDENTE.- Concernant cette audition, je procéderai donc comme à notre habitude pour préserver la pluralité des avis qui sont formulés par la CLI : respecter le fait qu'on a quatre collègues, et puis que vous apportez chacun votre richesse dans le débat. On procédera par collecte des avis que je centraliserai et communiquerai dans leur état à l'ASN. Il n'y aura pas de synthèse de ma part des avis des uns et des autres. C'est un fonctionnement auquel je suis attaché, qui a pu effectivement surprendre les autorités au début, que ce soit l'ASN ou autres. Maintenant, cela est accepté parce que c'est tout à fait en phase avec ce que demande le texte du code de l'environnement sur le fonctionnement des CLI. Voilà comment nous allons procéder.

C'est pour cela que je voulais une présentation ce matin. On va commencer à réfléchir aux éléments que vous voulez transmettre parce que, après, on va être sur des délais très courts. Cela a d'ailleurs été ma première réaction, Monsieur Manchon vous l'a dit, de dire que l'on faisait encore courir la CLI à toute vitesse sur cette audition, alors que vous savez comme moi que l'on voyait arriver cette sollicitation depuis de longs mois. C'est comme cela. Il faut être réactif et puis avancer. Quelques points dans les questions diverses.

12. QUESTIONS DIVERSES

Mme la PRÉSIDENTE.- Revenir sur le bulletin d'information. J'y suis revenue brièvement tout à l'heure pour Monsieur Fauchon parce qu'il devait nous quitter. Ce bulletin va paraître en fait fin février. On retracera le voyage en Finlande, le programme, ce qui s'est passé et puis on fera aussi référence au nouveau site Internet des CLI sur lequel on pourra retrouver un ensemble d'éléments et, notamment, je parlais tout à l'heure des supports vidéo mais aussi audio et papier qui ont été produits pendant notre voyage, et dont je remercie à nouveau les

journalistes qui nous ont accompagné pour la qualité de leur rendu. A l'occasion des vœux pour laquelle on parcourt toute la Manche, j'ai pu mesurer la façon dont avaient été accueillis vos articles, vos films, vos éléments radio. Merci encore. Après, il y a parfois des questions d'autorisation de support, etc., mais on tachera d'avoir tous ces supports sur le site de la CLI. Puis cela sera mentionné dans le bulletin. Emmanuel Lunel reviendra vers vous pour ces points-là.

Chaque collègue livrera ses impressions sur le voyage au sein de ce bulletin. On devrait avoir un bulletin très communicant sur ce qui s'est passé en Finlande et ces liens que vous faites entre ce qui s'est passé en Finlande et ce que vous rencontrez, ici, sur le chantier EPR.

Deuxième point : je souhaitais remercier mes collègues élus, délégués communautaires du Cotentin puisque, aujourd'hui, c'est leur dernière CLI. Avec les élections de mars, nous aurons de nouveaux délégués communautaires. Cela ne veut pas dire que parmi tous ceux qui sont présents aujourd'hui, on n'en retrouvera pas un certain nombre la prochaine fois. Mais, pour autant, on ne peut pas préjuger aujourd'hui du résultat des élections municipales et communautaires. Je souhaitais donc les remercier pour leur contribution. On sait que, en tant qu'élu, on est aussi relais privilégié auprès de nos habitants. Merci à tous de votre travail.

Dernier point : c'est sur la visite qui a lieu cet après-midi, visite après le déjeuner. Jacques Lepetit nous a quittés en cours de séance. Il avait prévu d'être avec vous cet après-midi mais cela ne sera pas possible pour lui. Il m'a demandé de bien vouloir l'excuser. Monsieur Jacques, je vous passe la parole.

M. JACQUES. - Vous avez cité le code de l'environnement. Effectivement, il prévoit que toute modification d'un PPI fait l'objet d'une consultation de la Commission Locale d'Information. Je voulais savoir comment vous pensez organiser cette consultation de notre CLI afin que, effectivement, il puisse y avoir un échange au sein de cette assemblée ?

Mme la PRÉSIDENTE.- Sur le PPI, il n'est pas à l'ordre du jour, aujourd'hui parce que, en fait, en liaison avec les services de la préfecture, on n'était pas assez avancé pour le présenter. Cela se passera comme d'habitude, comme je l'ai évoqué sur le décret. C'est vrai que je dois retravailler avec la préfecture par rapport à l'avancement du PPI. On en reparlera.

M. JACQUES. - (Hors micro).

Mme la PRÉSIDENTE. - Sachez que c'est ce que je porte depuis le début du travail sur le PPI. Vous savez qu'il y a eu des avancées, des points de stop. On a une sollicitation permanente de la préfecture là-dessus. On doit se revoir encore. Cela avance un petit peu de façon différente par rapport à ce qui était prévu au départ. Je maintiens une pression sur cette consultation et sur ce travail en concertation avec la CLI.

M. AUTRET.- Je reviens sur votre point « Visite ». Il semblerait, selon une information reçue hier, que ma participation à la visite nécessite un encadrement spécifique particulier autre qu'EDF. Pouvez-vous m'en dire plus ?

M. GOSSET. - Je ne sais pas si c'est un sujet qui doit être abordé en mode plénière mais je peux tout à fait le faire.

Discussion hors micro.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vous propose de donner la parole à Monsieur Gosset puisque cela fait partie des questions diverses de l'ordre du jour. Comme les visites sont sous sa responsabilité, je trouverais dommage de ne pas lui permettre de répondre ici, sauf si vous ne le souhaitez pas Monsieur Gosset, mais je souhaite vous donner la parole.

M. GOSSET. - Comme je l'ai dit tout à l'heure dans le cadre de la présentation sur l'évolution de la loi, dans le domaine sécuritaire, notre installation Flamanville 1, 2, 3 est soumise à une réglementation consistant maintenant à avoir réglementairement une autorisation, enfin un avis, avis que les exploitants que nous sommes requérons auprès des autorités. En l'occurrence, l'entité de l'État qui procède à cette action, c'est le CoSSeN. Il mène l'enquête sur les personnes qui veulent visiter ou travailler sur nos sites. Dans le cadre de cette visite, pour l'une des personnes qui souhaitait rentrer sur le site, l'enquête est ressortie positive. Positif, cela veut dire que, en fait, le retour du CoSSeN est défavorable à l'entrée sur le site.

La prérogative que j'ai comme exploitant, je prends la responsabilité de dire oui ou non sur la base de l'enquête CoSSeN. Je n'ai jamais fait autre chose que de suivre les enquêtes CoSSeN depuis que je suis là, et les directeurs d'unité ont cette consigne. Ce n'est donc pas une initiative personnelle. C'est comme cela. Tout à fait conscient que la CLI est dans une situation très particulière, au titre de sa position, au titre de la loi, ce que j'ai proposé, même si en première intention, mon intuition première était plutôt de suivre comme je le fais toujours l'avis CoSSeN, donc de refuser l'accès, j'ai dit ok, j'accepte de ne pas suivre le CoSSeN moyennant des modalités particulières. Ne connaissant pas l'objet du retour positif du CoSSeN pour la personne concernée, je n'ai pas à imaginer si le retour positif vient de quelque chose de grave ou pas grave. Je n'en sais rien. Je n'ai pas à le savoir. Et même si j'en avais la possibilité, je ne souhaiterais pas le savoir. Je n'ai pas à le savoir et je ne le sais pas. La parade, dans cette situation-là, celle que j'ai proposée, c'est que le groupe soit accompagné par le PSPG.

Ensuite, libre à la personne qui est dans cette situation de dire finalement : « J'accepte la parade que l'exploitant met en place » ou « Cela ne me convient pas et je ne rentre pas avec le groupe ». Qu'en serait-il ? Quelle question vous pourriez me poser s'il en était autrement ?

M. AUTRET.- Je vous remercie de répondre sur les causes. Je me doutais que c'était le CoSSeN. J'ai déjà fait l'objet d'une signalisation pour la visite d'une autre installation pour une autre CLI. Je vous interrogeais surtout sur les conséquences que cela aurait sur la visite, pour voir si elles sont susceptibles de modifier mon agenda cet après-midi ?

M. GOSSET.- Non, il n'y a aucune conséquence dans le déroulé. Cela ne modifie en rien ni la trajectoire... D'ailleurs, je ne le sais pas exactement. Stéphanie probablement en sait plus. Cela ne modifie pas les lieux qui sont visités.

M. AUTRET. - Merci.

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie de ces précisions. Si vous n'avez pas d'autres points à évoquer, je vous propose d'aller justement déjeuner pour pouvoir enchaîner sur cette visite à l'heure.

Merci de votre présence.

